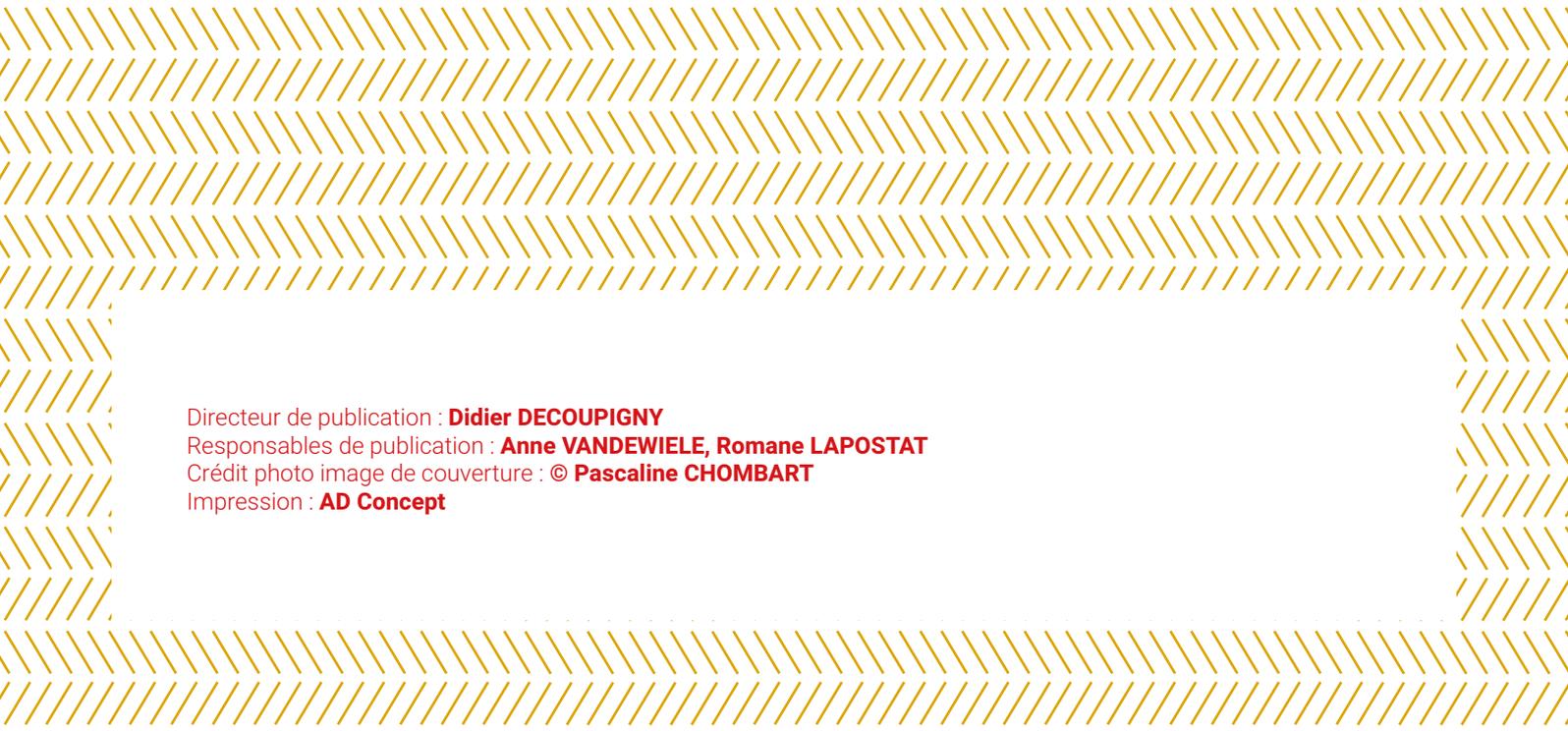


SEPTEMBRE 2022



PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET CRISE SANITAIRE

Les fragilités et capacités de résilience du territoire
de la Métropole Européenne de Lille



Directeur de publication : **Didier DECOUIGNY**
Responsables de publication : **Anne VANDEWIELE, Romane LAPOSTAT**
Crédit photo image de couverture : © **Pascaline CHOMBART**
Impression : **AD Concept**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
MÉTHODOLOGIE	8
1 LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES POPULATIONS — ET SES CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	10
1.1. Observer la précarité sociale sous l'angle de l'accès à l'alimentation	11
1.2. Les effets de la crise sanitaire sur les populations	12
2 LES RÉPONSES DES ACTEURS FACE À LA CRISE SANITAIRE, — TÉMOIGNAGES DE L'AGILITÉ DES TERRITOIRES	16
2.1. La diversité des dispositifs, reflet de la multiplicité des acteurs	17
2.2. Un paysage associatif métropolitain dense	18
2.3. Des territoires agiles face à la crise sanitaire	23
2.4. L'adaptation des acteurs de proximité à l'urgence de la crise sanitaire : agilité, réactivité et pertinence ..	24
2.5. Les impacts de la crise sanitaire sur les étudiants	29
3 LES LEVIERS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN DU TERRITOIRE	32
3.1. Repenser le système de l'aide alimentaire : changement de paradigme	34
3.2. De nouvelles formes de solidarités alimentaires	36
3.3. La restauration scolaire, un levier de lutte contre la précarité alimentaire	38
3.4. Le public de l'aide alimentaire : un acteur mis à la marge du système dont il est le seul bénéficiaire ...	39
3.5. La coordination de l'aide alimentaire, un enjeu majeur	42
CONCLUSION	46

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'Agence, acteur du territoire

Depuis plusieurs années, l'Agence est engagée avec les partenaires de terrain à l'observation et l'analyse des problématiques de pauvreté et de précarité appréhendées à différentes échelles : métropolitaine, communale, intercommunale ou à l'échelle « du quartier »¹. L'Agence a donc décidé de mener une observation particulière sur cette problématique de la précarité alimentaire qui est révélatrice des situations de pauvreté et de précarité des habitants.

Révélatrice des enjeux qui se jouent dans certains territoires, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a exacerbé les disparités sociales et économiques. Elle a mis en lumière les fragilités et les forces des espaces qui composent la métropole lilloise et révélé la nécessité de repenser notre société par le prisme de l'alimentation. Dans le cadre de sa mission d'observation sociale, ce travail mené par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a pour objectif de présenter les premières observations des effets de la crise sanitaire, à l'échelle du territoire de la Métropole Européenne de Lille, en termes de précarité alimentaire, sur les populations et les solutions mises en place par les différents acteurs.

Face à des précarités qui persistent et d'autres qui émergent du fait de la crise, comment repenser la politique de lutte contre la précarité alimentaire pour pouvoir faire face à l'urgence et aux futures crises alimentaires ? Aujourd'hui, la question alimentaire est l'une des priorités mises à l'agenda politique local en France. Les images des files de distribution alimentaire dans les médias lors du premier confinement, et tout au long de la crise sanitaire, ont contribué, de fait, à interpeller les pouvoirs publics quant aux grandes difficultés rencontrées par des populations vulnérables et vulnérabilisées par de telles crises.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de la crise sanitaire sur les territoires et les populations en matière de politique alimentaire et du droit pour tous d'accéder à une alimentation de qualité en quantité suffisante ? Étudier l'accès à l'alimentation des individus à la lumière de la crise sanitaire est apparue comme une problématique d'entrée pertinente pour interroger les enjeux de pauvreté, de santé publique et d'environnement avec toutes les questions que cela sous-tend : monoparentalité, public étudiant, etc. Des thématiques que l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole étudie et observe depuis plusieurs années.

En ce sens, il s'agit dans un premier temps de :

- comprendre comment se structure et s'est structurée l'aide alimentaire à l'échelle des territoires, pendant les différentes phases de la crise sanitaire dans le but d'identifier les forces et points d'appui du territoire, et les réponses mises en place par ses réseaux de solidarité ;
- saisir les dynamiques à l'œuvre, les difficultés rencontrées par les acteurs du territoire, les besoins formulés.

Dans un second temps, il s'agit d'étudier ce qui perdure en matière de précarité alimentaire et en matière de mode de faire, afin de maximiser les capacités de résilience du territoire face à des situations de crises.

Dans la poursuite de ces objectifs, et au-delà de la crise sanitaire, cette étude propose une réflexion plus générale sur le sens de l'aide alimentaire, ses représentations et ses limites actuelles. Comment le territoire de la métropole répond aux besoins et attentes des ménages modestes en matière d'aide et d'accompagnement ?

L'impact de la crise sanitaire sur la vie quotidienne des populations

Les évolutions observées dans ce travail portent sur la période allant de mars 2020, premier confinement, à l'automne 2021. Nous avons rencontré les acteurs entre août et novembre 2021. Au cours de cette période, plusieurs vagues épidémiques se sont succédées, soumettant les territoires français à de nombreuses mesures plus ou moins restrictives :

- le premier confinement : du 17 mars au 11 mai 2020 ;
- le deuxième confinement : du 30 octobre au 15 décembre 2020 ;
- le troisième confinement : du 3 avril au 3 mai 2021.



Un ensemble de mesures sont venues s'ajouter à ces confinements dans le but de limiter au maximum la propagation du virus : restrictions en matière de contacts humains, mise en quarantaine de certains ménages, déplacements interdits ou limités (soumis à des attestations de sortie), couvre-feux, commerces non essentiels fermés (magasins, entreprises, lieux de sociabilité comme les cafés, bars, restaurants, cinémas, etc.). Seuls les pharmacies et les magasins d'alimentation sont restés ouverts.

Le premier confinement a été particulièrement brutal pour l'ensemble de la population française, et notamment pour les ménages les plus modestes, qui se sont retrouvés du jour au lendemain sans activité, confinés dans des petits logements. La crise n'a pas été que sanitaire. Ces différentes phases ont grandement impacté la situation économique et sociale des populations : isolement, baisse des salaires, dégradation de la santé mentale de certains publics, etc.

Une mission d'observation en lien avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Lancée en 2018, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits. Portée au niveau territorial et en région Hauts-de-France par le Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté, placé auprès du préfet de région, sa mise en application se fait par le biais de la contractualisation entre notamment la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'État via le plan Stratégie pauvreté État-MEL. En 2020, une première convention est signée autour d'un programme d'actions. Parmi les objectifs socles et objectifs spécifiques définis par la MEL, le premier volet porte sur l'accès au logement des publics les plus précaires (sans-abrisme et mal logement). Parallèlement un axe est consacré à l'égalité des chances pour rompre la reproductivité de la pauvreté par des dispositifs d'aide financière et de mise en partenariats à destination du public étudiant.

Aussi, en lien étroit avec le plan mis en œuvre par la Métropole Européenne de Lille, l'observation et la prospection d'un tel sujet est une opportunité pour l'Agence de réactualiser ses travaux sur la pauvreté et de venir interroger les politiques de développement social. En observant la précarité au prisme de la pauvreté, ce travail s'inscrit dans les dynamiques nationales de la stratégie pauvreté. L'observation de la précarité des territoires vient répondre à plusieurs volets énoncés de la stratégie nationale pauvreté : soutien et mise en valeur des projets innovants locaux, persistance de la pauvreté et déterminisme social, inégalités sociales et territoriales face à l'alimentation, etc.

Le Projet alimentaire territorial (PAT) de la MEL : un outil clé pour répondre aux enjeux de résilience alimentaire territoriale

Ce travail a été réalisé avec l'appui du service « Agriculture, biodiversité et alimentation - Nature, agriculture et environnement - Développement territorial et social » de la MEL, en charge du PAT. Depuis 2018, la MEL travaille à l'élaboration et l'animation de son Projet alimentaire territorial. Le PAT est un outil d'ingénierie et de structuration territoriale pour penser une coordination et une gouvernance à l'échelle du territoire. Pour rappel, la MEL est la métropole la plus agricole de France. Avec plus de 45% de sa surface dédiée à l'agriculture, la MEL s'est donc lancée le défi d'agir concrètement sur le bien-être alimentaire territorial des habitants et des visiteurs. Les futures actions sont co-construites avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans l'objectif de promouvoir une métropole alimentaire, durable et solidaire. Ce PAT comporte notamment un volet sur la précarité alimentaire avec comme objectif principal de mieux connaître les précarités. Il vise à mettre en lien consommateurs et producteurs et à mettre en cohérence les initiatives alimentaires existantes sur le territoire.

Cette étude est l'occasion d'impulser une réflexion sur deux prismes :

- l'alimentation dans son rapport à l'agriculture et au bien-être alimentaire, deux défis abordés dans le PAT de la MEL ;
- et dans son rapport avec la pauvreté et de l'exclusion, dans le cadre de la stratégie pauvreté.

¹ Études de l'ADULM sur la *Pauvreté : évolutions sociales du territoire et trajectoires individuelles de 2018* et *Les quartiers sortis de la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2015 : Quelles évolutions dans la Métropole Européenne de Lille ?* de 2022.



LES LIMITES DE L'OBSERVATION

Précarité et précarité alimentaire : des phénomènes complexes à définir et à observer

Souvent synonyme de « fragilité » ou « d'instabilité », la **précarité** est définie en 1987 par le Conseil économique et social français, comme :



L'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible.

Joseph Wresinski, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, 1987, p 14.



S'agissant de la **précarité alimentaire**, elle est communément définie comme :



La situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri.

Labo de l'ESS



Notion complexe parce que plurielle, il existe en effet différentes formes de précarité, souvent intrinsèquement liées : il est possible de parler de précarité dans l'emploi, l'habitat, la santé, l'éducation, la famille, le numérique et l'alimentation. Ces différentes formes de précarité sont pour la majorité des indicateurs d'un manque de ressource. D'autre part, les relations entre précarité et grande pauvreté sont assez étroites. La précarité alimentaire doit être pensée comme un tout, elle est d'abord financière avant d'être alimentaire. Cet entremêlement entraîne une difficulté notable à pouvoir identifier les personnes concernées et à les caractériser ; le versant alimentaire représentant le plus souvent la face visible de la précarité. Le budget consacré à l'alimentation est la variable d'ajustement des ménages qui rencontrent des problèmes de pouvoir d'achat, et qui n'arrivent pas à finir les fins de mois.

Observer la précarité alimentaire

Ce faisant, identifier les populations précarisées, c'est chercher à identifier leurs fragilités et leurs instabilités, donc à repérer « les absences de... », les manques. L'un des premiers enjeux de cette étude a été de cerner les mécanismes qui plongent les individus dans la précarité, à la lumière de la crise sanitaire.

Ainsi, la précarité alimentaire reste une notion difficilement identifiable dans la réalité, assimilée à de l'incertitude et à de l'instabilité, sans réelle notion de durée : est considérée comme précaire une personne qui ne peut pas se nourrir à sa faim, qui saute des repas. La précarité peut être collective ou individuelle, le nombre d'enfants au sein du foyer est un facteur déterminant de la précarité. On va souvent parler de la précarité en matière de quantité, mais est ce que le manque de qualité dans les aliments ou de diversité constitue également une forme de précarité alimentaire ? À partir de quand est placée une personne dans la catégorie de précarité alimentaire ? La définition du Labo de l'ESS intègre les trois critères essentiels au bien manger : la qualité, la quantité, et la question de la dignité humaine sans notion de durabilité. À ce jour, il n'existe aucun indicateur de la précarité quelle qu'elle soit qui nous permettrait de mieux caractériser la précarité alimentaire, et de ce fait, le parcours des personnes.



L'absence de données quantitatives

S'il est difficile de reposer la définition de la précarité sur des critères, il devient compliqué de repérer les publics et ainsi de pouvoir traduire ce phénomène en termes de chiffres. Cette difficulté repose sur de nombreux facteurs :

- la diversité des situations et des besoins des personnes ;
- le caractère réversible et fluctuant du phénomène ;
- l'absence de critères et d'indicateurs quantitatifs établis et reconnus par l'ensemble des acteurs ;
- la diversité et la multiplicité des acteurs qui font de l'aide alimentaire de manière formelle ou non.

En effet, la manière de définir la précarité peut différer selon les acteurs en tout cas dans l'établissement des critères qui conditionnent si une personne peut ou non être bénéficiaire de leurs aides (le calcul du reste à vivre diffère d'une structure à une autre).

Des personnes qui restent en dehors des radars associatifs et institutionnels

Nous pouvons classer le public en situation de précarité en deux grandes catégories : les personnes qui ont recours aux aides alimentaires proposées par les associations et *a contrario*, celles qui ne bénéficient d'aucune aide alimentaire pour diverses raisons (peur, pudeur, honte, sentiment d'illégitimité, manque de connaissance ou non éligibilité à certains critères mis en place par les organismes d'aide alimentaire).

Il existe encore des personnes difficilement atteignables par les associations car elles en refusent l'aide. De ce fait, restent en dehors des dispositifs d'aide alimentaire et échappent à notre observation. Il est donc difficile d'avoir une estimation précise du nombre de personnes en situation de précarité alimentaire sur le territoire. De plus, la réalité à observer est fluctuante. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire vont être dans cette situation pour des durées variables, certaines peu de temps, d'autres très longtemps. Regarder uniquement les files actives des associations n'est donc pas représentatif du phénomène.

Tous ces éléments ont pour conséquence une difficulté à observer le phénomène dans sa globalité. La crise sanitaire a exacerbé la difficulté à identifier les publics, particulièrement les nouveaux. Ce constat conforte le fait qu'il est de plus en plus difficile de se baser uniquement sur de la donnée froide, comme les données statistiques de l'Insee.

Des outils de suivi non structurés pour l'aide alimentaire, des données éparses et non consolidées à l'échelle de la MEL

Les données récoltées sont limitées, éparses et la plupart du temps absentes selon les acteurs. De petites structures privilégient l'action de terrain au quotidien plutôt que la traduction du phénomène en statistiques pour différentes raisons (éthique, technique). À l'inverse, quelques structures rencontrées commencent à capitaliser et à produire de la statistique depuis la crise sanitaire.

Des informations en doublon

Si certaines personnes refusent les aides publiques et ne fréquentent aucune association, d'autres sont inscrites sur les listes de plusieurs associations. Aucun système de centralisation ne permettrait de repérer ces doublons.

De nouveaux outils pour pallier le manque de mutualisation

Au regard des difficultés rencontrées à avoir une meilleure visibilité sur les acteurs de l'aide alimentaire, les populations précaires, ainsi que les bénéficiaires de l'aide alimentaire, deux outils de suivi ont été mis en place par l'Insee, la DREES et l'Unccas, début 2021 :

- un système de remontée quantitative de données chaque trimestre, de la part des grands réseaux associatifs ;
- et une enquête barométrique qui permettra de distinguer les différents types de public, dans leur composition et leurs usages.

Ces outils serviront :

- d'une part à avoir une meilleure visibilité de l'activité de l'aide alimentaire via un suivi quantitatif à l'échelle départementale ;
- d'autre part, il s'agit de pouvoir dresser, *in fine*, une typologie des bénéficiaires de l'aide alimentaire, d'identifier les caractéristiques et les facteurs qui sont à l'origine de la précarisation des personnes (notamment ceux que la crise sanitaire a fragilisés)².

Ces outils permettront de mutualiser les rapports d'activité des associations et de dégager des premières tendances chiffrées sur des réalités encore trop peu connues et d'avoir une observation cohérente sur tout le territoire.

² <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2016> - <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/ressources-et-methodes/le-dispositif-de-suivi-de-laide-alimentaire-en-france> - <https://www.unccas.org/aide-alimentaire-une-enquete-barometrique-trimestrielle-nationale#.YR4K1bAzaUk>



MÉTHODOLOGIE

Nous avons tenté de comprendre les problématiques qui se posent aux territoires en termes de précarité alimentaire, par le recours à l'observation et aux outils statistiques, en croisant données qualitatives et quantitatives, c'est-à-dire à travers une approche descendante des pouvoirs publics et une approche ascendante émanant des acteurs de terrain.

Pour ce faire, ce travail repose sur l'analyse et le croisement de trois types de matériaux :

- **l'identification et la capitalisation de la littérature scientifique relative aux concepts de pauvreté et de précarité alimentaire.** Un large corpus a été mobilisé : travaux sur l'alimentation, sur le fonctionnement de l'aide alimentaire, les impacts de la crise sanitaire, etc. ; ce dans l'objectif premier de pouvoir établir un premier état des lieux de la recherche sur ces questions. Les retombées médiatiques de la presse quotidienne régionale ont constitué une source importante pour identifier les initiatives locales et spontanées des acteurs. En résulte le constat suivant : de nombreuses études abordent la question à l'échelle nationale ou à des échelles plus locales. *A contrario*, sauf erreur de notre part, il ne semble pas exister d'étude récente sur la précarité alimentaire sur le territoire de la MEL ;
- **l'analyse de vingt-cinq entretiens menés avec des acteurs locaux de l'aide alimentaire** : institutionnels (techniciens de collectivités locales, du département, de la MEL, et des services de l'État) et des acteurs sociaux/de terrain (bénévoles, employés, étudiants, producteurs). Au travers des entretiens, nous avons cherché à recomposer le déroulement de la crise sanitaire, les contextes locaux qui ont influé sur l'action des associations et ainsi de mieux saisir des dynamiques et mécanismes sur les territoires au cours de la crise sanitaire ;
- **la rencontre avec une trentaine d'habitants en situation de précarité alimentaire dans des ateliers**, portés par la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre des débats auto-portés du Conseil National de l'Alimentation. Ces ateliers ont été conçus et organisés autour de quatre grandes questions :
 - Comment garantir l'accessibilité à une alimentation suffisante ?
 - Comment garantir l'accessibilité à une alimentation saine ?
 - Comment garantir l'accessibilité à une alimentation durable ?
 - Éduquer au bien manger.

Rassembler des données pour dégager des tendances

La rencontre avec les acteurs sociaux avait comme objectif d'avoir accès à de la donnée chiffrée. L'exploitation de leurs rapports d'activité lorsqu'ils en avaient ont fait comprendre les difficultés de la mesure du phénomène à l'échelle de la MEL. Les données sont éparées, voire absentes, et très rarement rapprochées, les acteurs de terrain privilégiant très logiquement l'action quotidienne. Mais les échanges ont permis de mieux saisir certains mécanismes et de dégager quelques ordres de grandeur et tendances à l'échelle du territoire de l'étude. Ils ont surtout été l'occasion de typifier les publics, leurs difficultés et leurs besoins.

Pour ce faire, un guide d'entretien a été réalisé dissociant trois moments clés : « l'avant-crise », la crise sanitaire et « l'après-crise ».

Les entretiens ont été l'occasion de revenir sur plusieurs points :

- l'impact de la crise sur leurs bénéficiaires habituels ;
- l'arrivée de nouveaux publics ;
- la réorganisation des associations face à la crise sanitaire ;
- les problématiques auxquelles font face les associations ;
- les défis de demain.



Les acteurs interrogés

L'Agence remercie tous ces acteurs de leur confiance, de la qualité des échanges et de leur contribution qui a favorisé la production de ce travail.

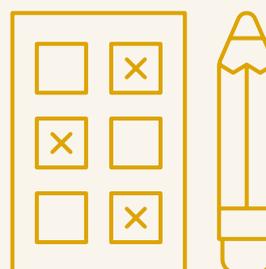
Structure	Nom
Collectivités locales	MEL (Services jeunesse, agriculture) Département (DTML, DTMRT)
Services déconcentrés de l'État	DREETS DDETS
Communes	CCAS Tourcoing CCAS Roubaix CCAS Lille UDCCAS
Associations « têtes de réseau », habilitées à l'échelle nationale d'aide alimentaire	Restos du Cœur Secours populaire (comité de Lille) Croix-Rouge (unité locale de Lille) Société Saint Vincent de Paul Secours Catholique (délégation Nord/Lille) Banque alimentaire du Nord ANDES
Associations locales d'aide alimentaire	Human Appeal Espace Fraternité Le Fil de l'épeule
Acteurs dans le milieu étudiant	Crous Université de Lille Galillé Fédération des associations étudiantes de Lille (FAEL) Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Lille (AAEPL)
Acteurs agricoles	Vert'Tige
Autres	Coordination Mobile Accueil Orientation (CMAO) SOLAAL

Ce travail se présente en trois parties :

- une analyse des effets de la crise sanitaire sur les populations, et ses conséquences en matière de précarité alimentaire ;
- une observation de l'agilité et de la capacité d'adaptation du territoire, des dynamiques et mécanismes mis en place par ses réseaux de solidarité ;

Pour rappel, les initiatives ont été multiples. Le recensement présenté dans cette étude est loin d'être exhaustif, qu'il s'agisse des actions mises en place par les habitants et associations que les financements et aides massifs des pouvoirs publics à destination des structures caritatives et des populations.

- une mise en perspective des enjeux et pistes de réflexion pour le territoire de la Métropole Européenne de Lille pour repenser les dispositifs d'aide alimentaire et ainsi améliorer ses capacités de résilience territoriale face à une précarisation croissante.





1



LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES POPULATIONS ET SES CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



1. OBSERVER LA PRÉCARITÉ SOCIALE SOUS L'ANGLE DE L'ACCÈS À L'ALIMENTATION

A. La précarité, un cumul de plusieurs fragilités

Concrètement, on parle de précarité alimentaire lorsqu'une personne souffre d'une insuffisance alimentaire en quantité et en qualité. On parle également d'insécurité alimentaire (Paturel, 2017), expression construite en opposition à ce qu'on appelle la sécurité alimentaire (c'est-à-dire si les critères qui caractérisent la sécurité alimentaire ne sont pas remplis). Si le domaine de l'alimentation est la majorité du temps réduit à ses fonctions biologiques et nutritionnelles, il doit, au contraire, être appréhendé suivant une approche systémique qui irait au-delà. L'alimentation est au croisement de thématiques multiples : sociale, économique, environnementale, agricole, etc. Elle est au cœur du bien-être matériel, social et culturel. Au vu de nos différents entretiens, un constat semble partagé par les différents acteurs qui luttent contre la précarité alimentaire : cette dernière est le « symptôme » des autres formes de précarité, et plus largement d'une situation de pauvreté établie.

Dans son basculement du Code rural et de la pêche maritime au Code de l'action sociale et de la famille, les bénéficiaires de l'aide alimentaire ne sont plus dénommés de la même manière : avant composé des « personnes les plus démunies », l'aide alimentaire vise désormais les « personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ». L'insécurité alimentaire serait l'une des premières manifestations de la pauvreté. Ce constat partagé stipule que le basculement dans la précarité répond ainsi à l'enchevêtrement de plusieurs facteurs, il indique que la problématique précarité alimentaire ne peut être réduite au seul besoin de se nourrir. La précarité alimentaire doit donc être analysée dans un cadre plus large et à l'aune des autres problématiques qu'elle sous-tend.

B. L'alimentation : un besoin primaire au prisme du social et du culturel

D'un point de vue scientifique, les travaux de Fischler et Masson permettent de comprendre comment distinguer la précarité de la pauvreté. En partant des caractéristiques de leur modèle alimentaire français pensé en 2008, la dimension sociale et culturelle éclaire la manière de concevoir la précarité. Le travail de ces deux sociologues aboutit à la conclusion suivante : il est plus important pour les Français de cuisiner et de manger ensemble que d'avoir des produits alimentaires de qualité. Le rôle social de l'alimentation dans la société française est une dimension essentielle pour comprendre les sentiments de honte, de discrimination et de stigmatisation ressenties par les personnes précarisées, surtout lorsqu'elles n'ont d'autres choix que de se tourner vers les structures associatives. Ces éléments doivent être pris en considération pour repenser les réponses apportées aux difficultés des habitants.

L'alimentation, en tant que lien social et vecteur d'inclusion, est au cœur de notre quotidien. Se trouver en situation de précarité alimentaire conditionne grandement la manière dont la personne se positionne dans la société. En quantité insuffisante, l'alimentation devient la principale caractéristique de la pauvreté aujourd'hui et favorise l'exclusion de la société, en marginalisant les personnes. Un sentiment de honte du fait du manque d'autonomie, qui conduit souvent les personnes précarisées vers l'isolement et le repli sur soi-même, des phénomènes qui ne font qu'amplifier la difficulté de leur situation. L'isolement des personnes peut être la cause ou la conséquence de la précarité alimentaire. Mais l'insécurité alimentaire ne concerne pas uniquement les personnes en situation d'exclusion, la précarisation croissante des populations a entraîné une diversification des publics : familles monoparentales, étudiants, étrangers, etc.

C. L'alimentation, première dépense touchée pour faire des économies

Il est difficile de maîtriser ce que l'on mange lorsque l'on se trouve dans une situation qui relève de la précarité. Un budget restreint réduit de fait un accès à une alimentation diversifiée, de qualité et saine pour la santé, obligeant les personnes à privilégier la quantité à la qualité, en se tournant soit vers l'aide alimentaire, soit vers les produits *discount* voire à supprimer certains repas. Les besoins alimentaires non pourvus sont un indicateur évident d'un manque de ressources. Selon des données de l'Insee, l'alimentation représentait 29% du total du budget de consommation des ménages en 1960 et seulement 17% en 2019. L'alimentation est la première dépense touchée pour les ménages français pour faire des économies. Le recours à une aide alimentaire est souvent le moyen de pouvoir payer des dépenses incompressibles (loyer et charges, transport, santé, pensions alimentaires, remboursement de dettes, etc.). Les ménages modestes doivent alors choisir entre régler les factures et demander de l'aide aux associations pour se nourrir ou s'endetter et cumuler des impayés. La crise sanitaire a eu pour effet de baisser les ressources de certains ménages alors que les dépenses augmentaient.



© Croix-Rouge Unité Locale Lille

2. LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES POPULATIONS

Si la crise sanitaire a mis en lumière l'arrivée de nouveaux publics dans les files de distribution alimentaire, elle a également exacerbé les difficultés des publics habitués de ces dernières. Elle a surtout donné à voir des pauvretés déjà installées.

A. Une précarité alimentaire déjà en hausse avant la crise sanitaire

Si la crise sanitaire joue un rôle non négligeable dans la forte hausse de la précarité alimentaire sur le territoire français, cette dernière connaît une hausse continue d'une année à l'autre. En dix ans, le public de l'aide alimentaire a doublé, de 2,2 M en 2008, on compte en 2019 près de 5,5 M de bénéficiaires³.

B. Une précarité qui gagne du terrain à l'occasion de la crise sanitaire

En France, l'aide alimentaire concernerait 7 à 8 millions de personnes, jugées comme étant en précarité alimentaire en 2020⁴. Le Comité de coordination de lutte contre la précarité alimentaire estime que les effets de la crise sanitaire se transcrivent par une augmentation de 15 à 20% des files d'aide alimentaire en 2020 par rapport à 2019, soit près de 10% de la population française. Le dispositif de suivi de l'aide alimentaire de l'Insee et de la DREES, mentionné dans l'introduction a publié ses premiers résultats : avec la crise sanitaire, on remarque un allongement de 15 à 20% des files d'aides alimentaires, une hausse du volume de denrées distribuées de 10,6% et une augmentation du nombre d'inscrits de 7,3%. Ces chiffres sont à prendre avec précaution puisqu'ils ne prennent en compte que les données des grands réseaux associatifs, habilités à l'échelle nationale et qu'une personne peut être inscrite à l'aide alimentaire auprès de plusieurs associations.

Le rapport de 2021 du Comité scientifique du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) explique ce phénomène au travers d'un triple mécanisme⁵. Les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 auraient entravé les sorties de la pauvreté de certains individus, amplifié cette dernière chez d'autres, et accéléré l'arrivée de nouveaux publics.



© Croix-Rouge Unité Locale Lille

C. Un manque de données consolidées à l'échelle de la métropole lilloise

L'obtention de rapports d'activité et de chiffres de la part des acteurs sociaux rencontrés donne à voir - dans une certaine mesure - un aperçu de la réalité de la précarité alimentaire du territoire de la MEL. Si l'on regarde les statistiques de l'Insee, la pauvreté dans la métropole est plus marquée que la moyenne nationale. En 2019, 9,3 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en France, ce chiffre s'élève à 220 000 personnes à l'échelle de la MEL, soit un taux de pauvreté de 19,2% contre 14,6% en France métropolitaine. Il y a donc davantage de précarité et donc de fragilité alimentaire sur le territoire de la MEL. La capitalisation des données, mises en perspective et comparées permettent de dégager de premières tendances, qui sont légèrement au-dessus des estimations nationales.

Quelques données chiffrées obtenues à partir des rapports d'activité des têtes de réseau associatives permettent ainsi de rendre compte de la réalité de la précarité sur le territoire et de l'impact de la crise sanitaire sur celle-ci :

- la Banque alimentaire du Nord a nourri 73 687 personnes en 2019 contre 85 678 en 2020, soit une hausse de 24% de repas distribués par la Banque alimentaire du Nord dans le département ;
- l'unité locale de Lille de la Croix-Rouge a vu une hausse de 16% des bénéficiaires de 2019 à 2020 ;
- le Secours populaire de Roubaix constate lui une hausse de 20% des bénéficiaires de 2019 à 2020 ;
- les Restos du Cœur évoquent une hausse de 20% du nombre de familles bénéficiaires dans la région lilloise de 2019 à 2020.

Il est à ce jour difficile d'objectiver ces phénomènes et de pouvoir affirmer que les effets de la crise sanitaire seront durables sur le long terme. Le comité roubaisien du Secours populaire, le plus important de France en termes d'adhérents, est passé de 6 000 familles à 8 000 familles de 2020 à 2021. Un quart de la population de la ville dépend des dispositifs du Secours populaire. La demande a été particulièrement forte au moment du premier confinement. Les effets de la crise sanitaire sont donc encore perceptibles notamment au niveau de la diversification des publics, mais les chiffres tendent à revenir à des niveaux d'avant crise.

³ Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA).

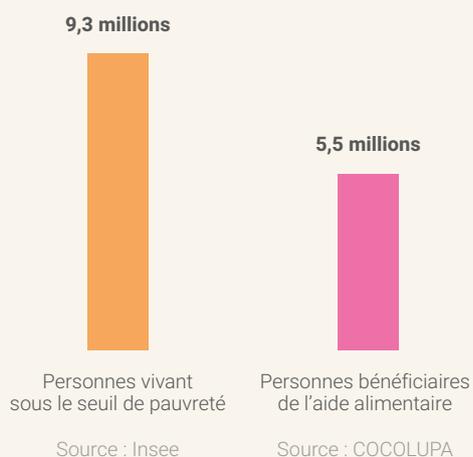
⁴ COCOLUPA.

⁵ CNLE, *La pauvreté démultipliée Dimensions, processus et réponses*, 2021.



Évolution de la précarité alimentaire à l'échelle nationale

SITUATION AVANT CRISE, EN 2019



AVEC LA CRISE SANITAIRE

Une hausse de la précarité alimentaire en 2020 en France

+15% à 20% pour les files d'aide alimentaire
Source : COCOLUPA

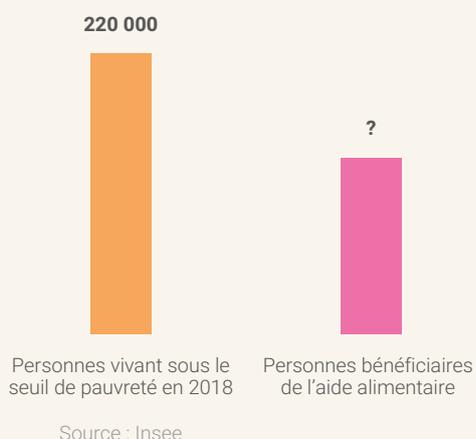
+10,6% pour le volume de denrées distribuées de 2019 à 2020
Source : DREES/Insee

+7,3% d'inscrits à l'aide alimentaire
Source : DREES/Insee

Évolution de la précarité alimentaire à l'échelle locale

SITUATION AVANT CRISE, EN 2018 DANS LA MEL

Un taux de pauvreté de 19,2% contre 14,6% en France métropolitaine



AVEC LA CRISE SANITAIRE

Une hausse de la précarité alimentaire en 2020 plus importante qu'à l'échelle nationale

+20% de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire du **Secours populaire à Roubaix** de 2019 à 2020

+20% de familles bénéficiaires des **Restos du Cœur dans la région lilloise** de 2019 à 2020

+16% de familles bénéficiaires de la **Croix-Rouge à Lille** de 2019 à 2020

+24% de repas distribués par la **Banque alimentaire du Nord dans le département** de 2019 à 2020

Source : entretiens ADULM



D. La crise sanitaire a été révélatrice de pauvretés déjà installées et a accéléré la précarisation des plus fragiles

Les personnes en situation de rue forment la catégorie la plus durement touchée et surtout la plus « visible » par la difficulté d'accès à ce besoin vital mais d'autres populations sont également concernées par la difficulté de bien se nourrir. La situation s'est aggravée pour certains publics, déjà précaires avant la crise sanitaire :

- familles monoparentales ;
- étudiants boursiers et étrangers ;
- personnes sans domicile dont les personnes en bidonvilles ;
- étrangers (dont les étrangers sans papier).

Avant la crise sanitaire, les associations faisaient déjà face à un contexte général de précarisation croissante, avec l'affluence de nouveaux publics moins habitués des files de distribution. Cette évolution de la typologie des bénéficiaires a été confirmée par la crise sanitaire. Les entretiens avec les acteurs de terrain ont permis d'identifier quels publics composent les files actives des distributions alimentaires. Cette montée des nouveaux publics de l'aide alimentaire a été au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. La crise sanitaire a surtout entraîné une diversification des profils :

- étudiants non boursiers ;
- travailleurs pauvres ou non déclarés ;
- retraités ;
- intérimaires ;
- commerçants ;
- travailleurs indépendants.

Le rapport national du Secours catholique de 2021 mentionne que parmi les couples avec enfants accompagnés par la structure, plus de la moitié sont de nationalité étrangère.

E. Des causes multifactorielles

Il faut souligner le caractère multiple et cumulatif des difficultés rencontrées. Le basculement dans la précarité s'explique pour plusieurs raisons qui, combinées, ont poussé les personnes à demander une aide alimentaire : perte d'emploi et perte de « job » étudiant, maladie et séparation. Le premier confinement a eu plus particulièrement des effets importants sur l'activité et les revenus des habitants. L'arrêt total de l'économie nationale a impacté grandement la vie des individus.

F. Une précarité chez les étudiants mise en lumière

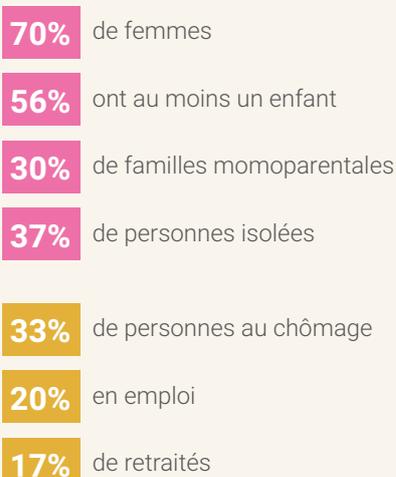
De la perte d'un « job » étudiant à l'arrêt de la restauration universitaire, nombre d'étudiants se sont retrouvés du jour au lendemain sans ressource pour s'alimenter en quantité suffisante, les obligeant à solliciter une aide alimentaire. Ce constat partagé oblige à une remise en perspective de la fragilité des situations de certaines catégories de la population vivant sur le sol français. L'Insee estime que près de 30% des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2019. C'est notamment le cas des étudiants français boursiers et des étrangers en mobilité longue, boursiers comme non boursiers.

La crise a mis en lumière la fragilité financière des étudiants et leur dépendance aux dispositifs de restauration universitaire du Crous, leur permettant de bénéficier de repas équilibrés à bas coûts la semaine et le week-end ; certains restaurants Crous proposant des repas froids à emporter pour le week-end. Dans la MEL, 50% des étudiants interrogés mangent plusieurs fois par semaine dans les restaurants universitaires, c'est encore plus vrai pour les boursiers qui sont 75% à utiliser ce mode de restauration⁶.

De plus, la perte du filet de sécurité monétaire que constitue le « job » étudiant a obligé certains à se diriger vers les associations ou à réduire de manière significative leur alimentation⁷.

Le public bénéficiaire de l'aide alimentaire en France

LEUR PROFIL



RAISONS DE LEUR « BASCULEMENT » DANS LA PRÉCARITÉ



Source : Étude Institut CSA/Banque alimentaire (2020) - Traitement : ADULM 2021



L'étude de la Fédération des associations étudiantes de Lille (FAEL) sur les conditions de vie des étudiants de l'Université de Lille, faite sur l'année scolaire 2019/2020 à l'échelle des cinq campus de l'Université témoigne de la précarité des étudiants, déjà existante avant la crise sanitaire. 45% des étudiants interrogés sont bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux (BCS).

Ces chiffres révèlent la grande difficulté dans laquelle se trouve une importante part de la population étudiante, devant compléter leurs revenus pour subvenir à leurs propres besoins, mettant souvent de côté leur vie sociale. La déconnexion croissante entre le coût de la vie dans la métropole, celui lié au logement et les ressources des jeunes affecte grandement cette catégorie.

Ce phénomène de précarisation doit être élargi à la jeunesse en général. Néanmoins, il est complexe de jauger la précarité chez les jeunes de moins de 25 ans qui, contrairement aux étudiants, ne bénéficient pas d'un statut et donc échappent à notre observation.

G. Les métropoles, des territoires durement touchés par la crise

Selon les Restaurants du Cœur, le nombre de bénéficiaires aurait augmenté de 30% pendant les périodes de confinement dans les métropoles, qui sont des territoires particulièrement touchés par la crise sanitaire.

À l'échelle de la MEL, il est difficile de déterminer des territoires ayant plus soufferts que d'autres, et dans lesquels les populations auraient eu plus recours à de l'aide alimentaire. La plupart des têtes de réseau étant structurées et découpées sur le territoire de manière différente, il a été difficile de pouvoir rencontrer les antennes, comités ou unités locales de chaque association sur les différents territoires de la MEL. Il a été fait mention par plusieurs acteurs de difficultés plus prégnantes sur le quartier de Lille Sud et sur la ville de Roubaix. Mais certains techniciens de la MEL ont eu également des remontées de la part de petites communes plus éloignées dans la métropole des centres urbains comme Annœullin ou Houplines de besoins croissants en aide alimentaire.

H. La crise sanitaire et les confinements : révélateurs et accélérateurs des inégalités sociales dans les quartiers prioritaires

Si la crise sanitaire n'a épargné aucun territoire, elle a eu un impact économique et social important sur les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Aussi, il convient de souligner que dans la MEL, un habitant sur cinq vit dans un quartier de la politique de la ville (soit 207 400 habitants en 2018)⁸ et que 46% de la population des QPV de la MEL vit sous le seuil de pauvreté en 2019⁹, avec des équilibres

économiques vacillants : contrat en intérim, emploi non déclaré, emploi précaire. Les QPV concentrent des populations vulnérables à la fois sur le plan socio-économique : monoparentalité, familles nombreuses, chômeurs, jeunes, etc. et sur le plan nutritionnel : nourrissons, jeunes, personnes âgées.

La crise sanitaire a eu pour effet d'exacerber des précarités déjà existantes à tous les niveaux : énergétique, précarité de l'emploi, accès à une alimentation en quantité suffisante, etc. Elle a bousculé des situations budgétaires fragiles et a révélé des insécurités alimentaires déjà bien ancrées.

Une grande partie des habitants dépend d'une activité précaire¹⁰, interrompue et/ou mise à l'arrêt par le premier confinement, de mars à mai 2020. Cette perte de revenu a eu un impact considérable sur les habitants des QPV, les obligeant à solliciter davantage les associations d'aide alimentaire. S'ajoute à cela, la fermeture des marchés et de la restauration scolaire, dont les prix bas voire la gratuité constituaient un soutien important non négligeable. Les familles aux coefficients familiaux faibles se sont retrouvées, du jour au lendemain, privées de la restauration scolaire avec la fermeture des établissements scolaires, collèges et lycées. Cette fermeture a impacté grandement le budget alimentaire des familles ; l'école prenant en charge le repas du déjeuner, et pour certaines, le petit-déjeuner.

I. Une non saisie des droits et une méconnaissance des dispositifs d'aide alimentaire

La crise sanitaire semble avoir aggravé des situations économiques et sociales déjà préoccupantes notamment concernant les publics de nationalité étrangère et ceux sans-papier. Pour certaines situations, on observe de la non-saisie de droits, et/ou de la rupture de ressources parfois du fait de manque d'équipements informatiques ou d'accès aux réseaux internet ou téléphonique. Nombreuses sont les familles, les travailleurs pauvres ou les personnes en situation d'exclusion qui méconnaissent leurs droits et qui, de ce fait, ne les saisissent pas. D'autres raisons sont souvent citées pour justifier les situations de non saisie de droits : exclusion numérique, stigmatisation, honte, sentiment d'illégitimité.

S'ajoute à cela, le manque de connaissance des dispositifs existants. L'enquête de la FAEL montre que 75% des étudiants interrogés ne connaissent pas l'existence des épiceries sociales et solidaires présentes sur les campus des facultés et écoles. Parmi les 12% des répondants qui ont déjà renoncé à l'achat de produits de première nécessité, près des trois quarts ne connaissent pas ces épiceries.

⁶ FAEL.

⁷ Observatoire de la Vie Étudiante, *La vie d'étudiant confiné*, septembre 2020.

⁸ Insee, traitement ADULM.

⁹ FiLoSoFi, traitement ADULM.

¹⁰ Près d'une personne sur 4 en emploi dans les QPV de la MEL a un contrat de travail précaire (CDD, intérim, stage) en 2018. Source : Insee, traitement ADULM.





2



LES RÉPONSES DES ACTEURS FACE À LA CRISE SANITAIRE, TÉMOIGNAGES DE L'AGILITÉ DES TERRITOIRES

1. LA DIVERSITÉ DES DISPOSITIFS, REFLET DE LA MULTIPLICITÉ DES ACTEURS

A. L'identification des acteurs et des actions

À la difficulté mentionnée plus haut de quantifier le phénomène de la précarité alimentaire, s'ajoute la complexité à identifier tous les acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire au niveau associatif. Cette difficulté s'explique pour deux raisons :

- l'aide alimentaire est exercée par une multiplicité d'acteurs divers et variés, qui échappent parfois aux radars des pouvoirs publics ;
- le premier confinement a provoqué des élans de solidarité de la part des populations, regroupées en association ou collectif d'habitants ou non, à destination des plus précaires.

B. Plusieurs modalités de distribution qui s'adaptent aux situations et à la pluralité des besoins

Pour lutter contre la précarité, plusieurs formes d'aides sociales existent en France, d'ordre financière qui permettent aux individus identifiés comme étant en situation de pauvreté de pallier certaines de leurs fragilités : RSA, APL, etc. Néanmoins, encore aujourd'hui, l'une des principales réponses à la lutte contre la précarité alimentaire reste l'aide alimentaire.

Pour bénéficier d'une aide alimentaire, il existe quatre principaux modes de distribution, classés du moins autonome au plus autonome, les deux derniers laissant le choix des produits aux consommateurs :

- les distributions « de rue », de repas chauds ou de collations dans les accueils de jour - des distributions à destination du public en situation de rue, adaptés à leur « mode de vie », sous la forme de produits prêts à consommer ;
- la distribution de paniers de denrées brutes ;
- la vente de denrées à prix modiques dans les épiceries sociales et solidaires, gérées par des associations ;
- et les aides financières sous forme de chèques spécifiques (chèques services, bons alimentaires, etc.) distribués par certaines associations ou les CCAS, qui permettent le paiement de tout ou partie d'achats auprès de prestataires agréés.

Le niveau d'acceptation du recours à une aide alimentaire varie grandement en fonction de la modalité de « distribution ». Ce critère est essentiel pour lutter contre le sentiment de honte ou de stigmatisation que peuvent ressentir les ménages précaires.

Le public de l'aide alimentaire est hétérogène et varie en fonction du type de distribution : les distributions de rue concernent majoritairement des hommes seuls, isolés et sans domicile, âgés de plus de 40 ans. Les familles avec enfants se tournent plutôt vers les épiceries et la délivrance de colis alimentaires, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants.

Les points de distribution selon le type « d'aide alimentaire »



Sources : DREETS, Banque alimentaire, CCAS, Communes - Traitement : ADULM 2021



C. Le rôle des pouvoirs publics

S'agissant des aides sociales, leur application est locale et est déléguée aux collectivités (RSA) et à des organismes paritaires (CAF). Ces aides peuvent être également impulsées par des politiques volontaristes aux différents échelons territoriaux : Département, Région, commune. Ces aides reposent sur des entrées statutaires, c'est-à-dire par la reconnaissance d'un certain statut. À titre d'exemple, le Département du Nord porte le dispositif de l'Aide-ménagère et l'aide sociale (AMAS) qui s'adresse exclusivement aux familles avec enfants. Il se décline de différentes manières en fonction de l'aide. Sur le champ de l'alimentaire, cette aide est délivrée dans le cadre d'un secours exceptionnel (rupture de ressources, violences conjugales, etc.), pour subvenir aux besoins vitaux de la famille.

À l'échelon local, les collectivités territoriales, et notamment les communes et les intercommunalités, peuvent se saisir de l'aide alimentaire comme compétence, au travers de leur centre communal et intercommunal d'action social (CC(I)AS). L'aide alimentaire est donc une compétence facultative. Le rôle des CCAS est central dans l'organisation de l'aide alimentaire et peut prendre différentes formes :

- bons alimentaires ;
- chèques d'accompagnement personnalisé ;
- aides en espèces ;
- gestion directe d'une épicerie sociale et solidaire et/ou restaurant social comme celui géré par le CCAS de Tourcoing ;
- soutien financier et/ou en nature au secteur associatif.

D. Les acteurs « indirects »

Aux côtés des acteurs publics, on retrouve également les acteurs privés qui agissent de manière directe ou indirecte dans la lutte contre la précarité alimentaire : la grande distribution via des dons aux associations dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les filières agro-alimentaires, ou les entreprises.

2. UN PAYSAGE ASSOCIATIF MÉTROPOLITAIN DENSE

A. Le rôle des habilitations de l'aide alimentaire

Afin d'être reconnues des pouvoirs publics, les associations peuvent demander à être habilitées. Les habilitations permettent d'obtenir des contributions publiques financières ou matérielles (denrées alimentaires) de la part du gouvernement, de l'Union européenne, des collectivités territoriales ou des établissements publics. L'habilitation permet donc d'obtenir des denrées financées soit par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), ou par le Centre national pour les épiceries solidaires (CNES), selon le type de structure qui souhaite en bénéficier. Ces crédits sont redistribués à l'échelle locale départementale par les Banques alimentaires à leurs associations partenaires.

Au-delà de l'aspect financier des subventions, les habilitations offrent également la possibilité pour la structure de demander la mise à disposition d'un local, ou des défraiements des charges, etc. Enfin, ces habilitations permettent aux structures de conclure des conventions avec la grande distribution pour recevoir des denrées alimentaires dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

B. Les grands réseaux associatifs nationaux

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), service déconcentré en charge de la délivrance des habilitations de l'aide alimentaire, réalise un recensement des têtes de réseau associatives. Leur rôle est central dans la distribution de denrées alimentaire sur les territoires, des territoires parfois plus « reculés » de Lille, et souvent pauvres en structures de solidarité. Par têtes de réseau, nous entendons les structures qui bénéficient de l'habilitation nationale, hors Banque alimentaire qui s'inscrit comme un acteur de l'aide alimentaire à part, c'est-à-dire comme un intermédiaire entre le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et ses associations partenaires « locales ». On retrouve ainsi dans ces structures :

- les Restos du Cœur ;
- la Croix-Rouge ;
- le Secours populaire français ;
- la société St Vincent de Paul ;
- l'Ordre de Malte ;
- ADRA France ;
- l'Armée du Salut ;
- le Secours catholique ;
- et l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES).

Ces réseaux d'association détiennent une place spécifique du fait qu'ils accèdent directement aux denrées données par le fonds européen (FEAD) ou par le CNES. L'habilitation nationale est conférée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).



À côté, on retrouve les autres structures à actions plus « locales » ; elles sont habilitées au niveau régional par le préfet de région (DREETS) et doivent s'approvisionner auprès de la Banque alimentaire en charge du territoire.

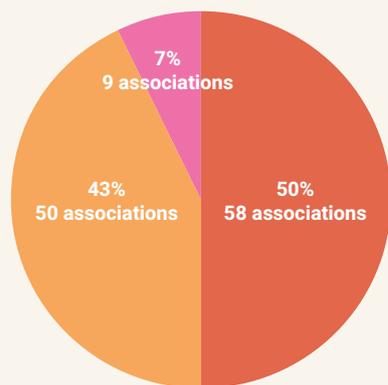
C. La répartition des associations d'aide alimentaire dans la MEL

Au total, on dénombre 117 structures identifiées sur la métropole faisant de l'aide alimentaire (de manière partielle ou non). Elles couvrent 250 points de distribution¹¹ :

- neuf associations d'aide alimentaire habilitées au niveau national et qui se répartissent sur 100 points de distribution ;
- vingt-huit épiceries sociales et solidaires fédérées par le réseau de l'ANDES ;
- cinquante-huit structures habilitées à l'échelle régionale dans la Métropole européenne de Lille ;
- cinquante structures d'aide alimentaire non habilitées identifiées par le croisement des données de la Ville de Lille, du CCAS de Roubaix et d'un recensement des structures de solidarité de l'Agence dans le cadre de ses travaux sur les quartiers de veille active.

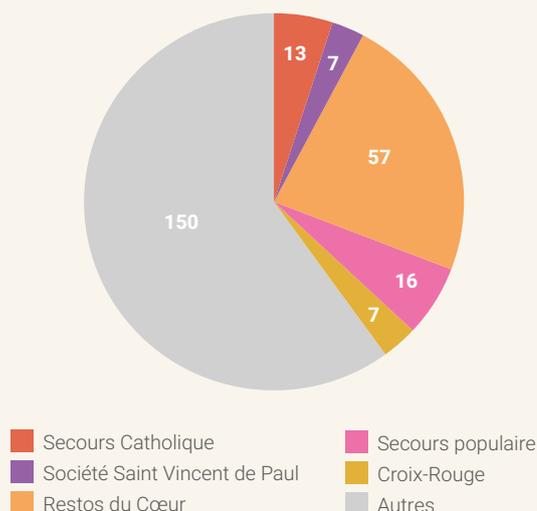
Les Restos du Cœur concentrent à eux-seuls près d'un quart des lieux de distribution d'aide alimentaire. Comme expliqué précédemment, ce recensement est loin d'être exhaustif. Le chiffre qui comptabilise les associations non habilitées est sûrement sous-estimé, dans le sens où il est difficile de quantifier les structures qui font de l'aide alimentaire, pour plusieurs raisons : associations non habilitées, organisations qui font de l'aide alimentaire de manière très ponctuelle ou limitée, émergence de nouveaux acteurs au cours de la crise, mettant en place des actions spontanées, non formelles, donc difficilement traçable, puisque hors des radars institutionnels.

Habilitations des associations d'aide alimentaire dans la MEL



Sources : DREETS, Banque alimentaire, CCAS, Communes
Traitement : ADULM 2021

Points de distribution par association



Sources : DREETS, Banque alimentaire, CCAS, Communes
Traitement : ADULM 2021

D. La répartition de l'aide alimentaire dans la MEL

Ces données donnent une estimation de l'offre d'aide alimentaire dans le territoire de la MEL et, dans une certaine mesure, une estimation des besoins des populations, si l'on part du principe que l'offre répond à la demande. En témoigne cette carte qui superpose les points de distribution alimentaire identifiés et le taux de pauvreté de 2018. La carte montre que les structures d'aide alimentaire sont principalement concentrées dans les villes-centres de l'agglomération, les territoires où la pauvreté y est la plus présente : Lille, Roubaix, Tourcoing et, dans une moindre mesure, Armentières. La ville de Lille accueille à elle-seule 88 points de distribution. À Wattrelos, où le taux de pauvreté est élevé, on constate moins de points de distribution d'aide alimentaire.

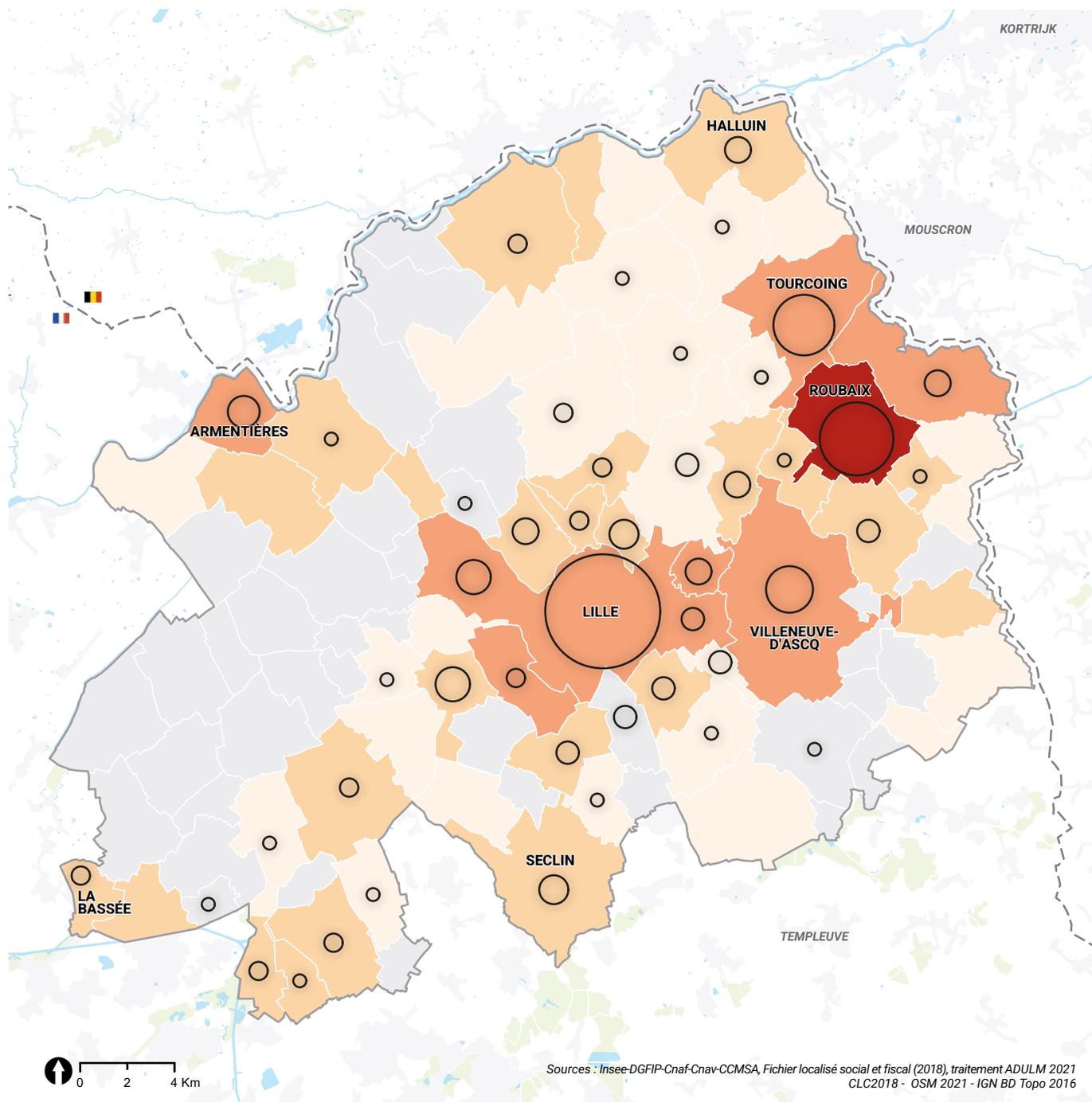
E. Une répartition qui pourrait accroître les inégalités et discriminations territoriales et sociales

Bien qu'on observe une offre d'aide alimentaire, dense et diversifiée, elle est inégalement répartie dans les territoires, au détriment notamment des petites villes et des territoires ruraux. L'absence d'associations caritatives recensées dans certains secteurs ne veut pas dire qu'il n'existe pas de besoins d'aide alimentaire dans ces endroits. Comment mesurer la demande d'aide dans des parties du territoire où aucune structure associative n'est présente ?

¹¹ Ces chiffres ne prennent pas en compte les CCAS.



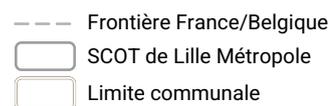
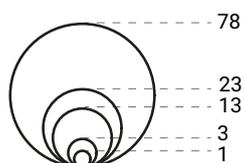
LA RÉPARTITION DES POINTS DE DISTRIBUTION DANS LA MEL



Taux de pauvreté au seuil de 60%* (2018) (en pourcentage)



Quantité de points de distribution d'aide alimentaire (en nombre)



* Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population

Novembre 2021



F. Un territoire riche en dispositifs d'aide alimentaire

Ces cartes et graphiques témoignent de la multiplicité des acteurs et de leur diversité. La concentration des associations caritatives dans les espaces urbains de la métropole s'explique également pour une autre raison : la présence des personnes sans domicile que l'on retrouve en majeure partie dans les centres-villes des grandes communes comme Roubaix et Lille. D'un point de vue macroscopique, l'essentiel de la problématique du sans-abrisme se situe à Lille parce que la majorité des accueils de jour, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont concentrés au même endroit. La Coordination mobile accueil orientation (CMAO), qui coordonne les équipes mobiles du SAMU Social et du 115, a pu identifier des personnes isolées et à la rue dans des villes aux alentours de Lille (Wavrin, La Madeleine, Loos, Faches-Thumesnil, Lambersart). Cette identification de personnes isolées et ne bénéficiant pas des actions des associations a poussé la CMAO à monter sa propre maraude dans ces communes. Ces personnes, éloignées géographiquement de Lille, n'accèdent pas de fait aux maraudes habituelles des équipes mobiles et des associations, majoritairement concentrées dans Lille intra-muros.

G. La question de la mobilité des personnes

La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté de localiser les besoins et d'identifier et accompagner certaines typologies de publics. Le maillage territorial est un enjeu essentiel pour répondre aux besoins des populations : elle permet d'une part de réduire les inégalités territoriales, et de répondre aux soucis de mobilité de certaines personnes.

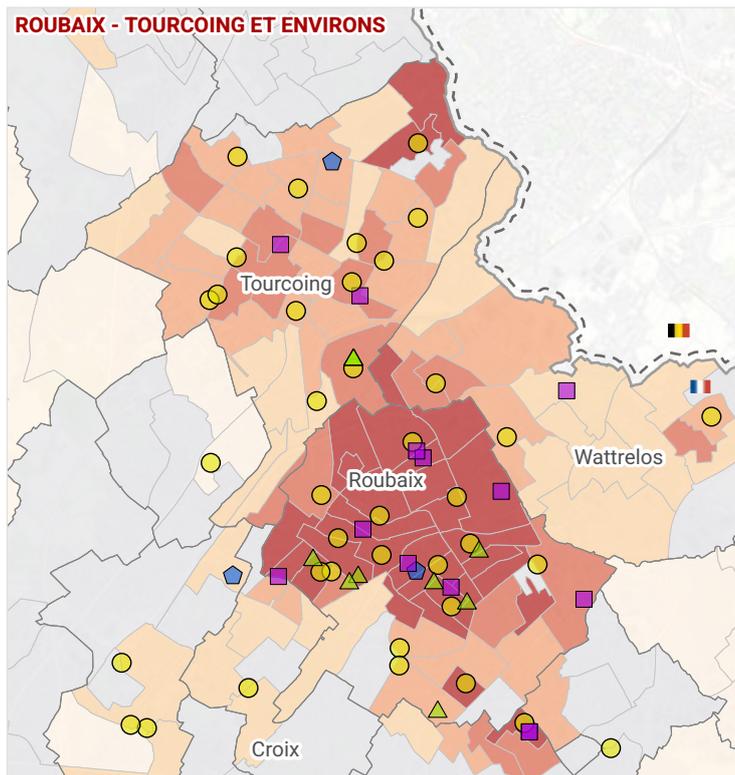
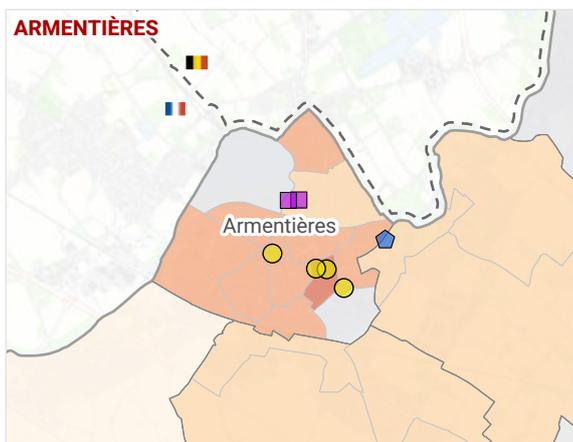
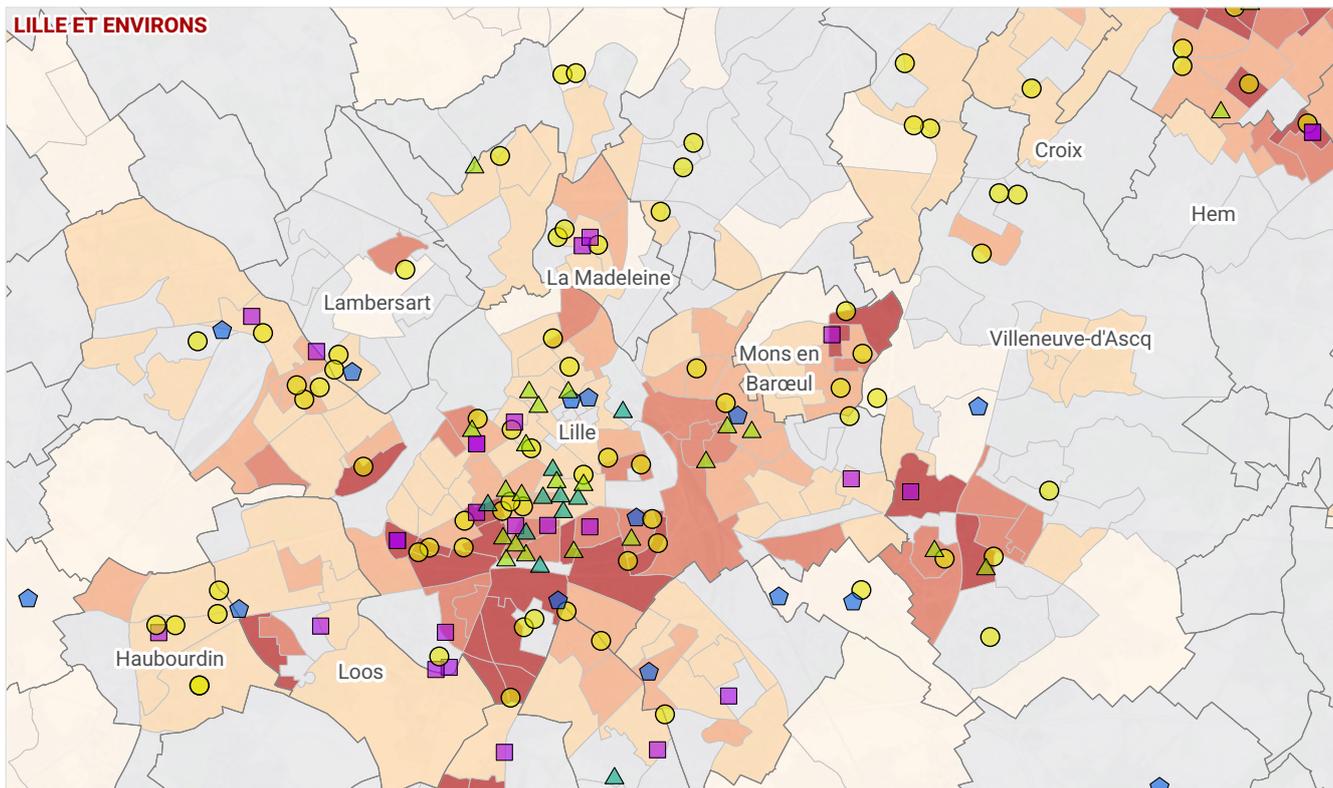
Plusieurs associations lilloises situées dans le secteur de Fives/Hellemmes ont été surprises de voir arriver des familles de Lille-Sud, un quartier géographiquement enclavé, séparé des autres territoires par le périphérique lillois. Ainsi, des personnes ont dû parcourir plusieurs kilomètres pour chercher des denrées alimentaires. Ce phénomène s'explique sûrement par la fermeture des associations locales. Ce constat a amené les acteurs, notamment le Secours Catholique et le comité de Lille du Secours populaire à repenser leur couverture géographique et leur maillage territorial. Aussi, dans l'objectif de mieux couvrir le territoire et de faciliter l'accès à ces familles, ces deux associations ont projeté d'ouvrir un nouveau local plus accessible et plus central que Fives/Hellemmes : à Lille-Sud pour le Secours populaire et à Wazemmes/Moulins pour le Secours Catholique.

La peur du jugement des autres, les difficultés de mobilité sont autant de raisons qui peuvent conditionner le fait qu'une personne se rende dans un centre de distribution plutôt qu'un autre. En ce sens, cette logique de proximité est primordiale pour les acteurs associatifs et les CCAS, qui soulignent des difficultés à toucher certains publics, parfois pour des raisons de mobilité. Le comité roubaisien du Secours populaire a évoqué des difficultés à faire venir des familles dans leurs locaux à Roubaix. Pourtant, ces familles viennent au point de distribution de rue, un dispositif d'aide alimentaire créé initialement et historiquement à destination du public à la rue, et qui voit depuis plusieurs années affluer des familles en logement. Toujours à Roubaix, la crise sanitaire a obligé le CCAS à fermer ses quatre antennes, localisées dans quatre quartiers.

Seule l'antenne centrale est restée ouverte. Suite à ces fermetures, les familles habitant dans le quartier des Trois-Ponts ne se déplaçaient plus dans les locaux. Ces antennes de quartier étaient toujours fermées fin 2021.



LA LOCALISATION DES ASSOCIATIONS « D'AIDE ALIMENTAIRE »



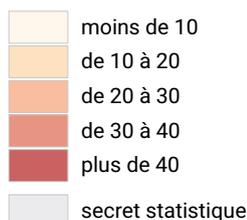
Points de distribution de denrées alimentaires

- Epicerie sociale et solidaire
- Distribution colis alimentaires
- ⬠ Plusieurs dispositifs d'aide alimentaire

Distribution de produits « prêts à consommer » :

- ▲ Repas chauds | Maraudes
- ▲ Collation

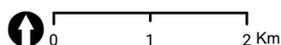
Taux de pauvreté au seuil de 60%* à l'iris (2018) (en pourcentage)



- Frontière France/Belgique
- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Limite communale

Sources : Insee, FiLoSoFi – traitement Adulm – données à l'Iris
Géo2France - CLC2012 - OSM 2021 - IGN BD Topo 2016

* Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population



Novembre 2021



3. DES TERRITOIRES AGILES FACE À LA CRISE SANITAIRE

À situation exceptionnelle, réponses exceptionnelles. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a contraint tous les acteurs du territoire à agir dans l'urgence et à devoir avancer avec des incertitudes concernant les conséquences économiques et sociales de la pandémie à court terme et à long terme. Des mesures exceptionnelles ont été mises en place de la part de l'État, des collectivités, des associations et des citoyens.

A. De nombreuses actions associatives et citoyennes

Très rapidement, dès le début du premier confinement, des initiatives spontanées et informelles ont émergé permettant de répondre à la montée de la demande alimentaire, souvent avant la mise en place des réponses apportées par les pouvoirs publics. La réponse associative a été agile, le temps qu'une réponse structurée et de crise se mette en place. Les pouvoirs publics ont permis un soutien financier au secteur associatif, indispensable au maintien et à la continuité de leurs activités sur le terrain, mais ce système est, par essence, moins réactif et rapide. *A contrario*, la réponse des acteurs de proximité au plus proche des habitants a démontré une rapidité d'action, s'appuyant la majorité du temps sur une connaissance fine du terrain, de ses habitants, et des acteurs qui le composent.

B. Des mesures de soutien de l'État auprès des personnes

Des mesures de soutien ont été mises en place et soutenues par le gouvernement en proposant des réponses concrètes pour pallier l'arrêt total de l'économie du pays, particulièrement lors du premier confinement au printemps 2020. Nous pouvons en énumérer quelques-unes :

- indemnisation du travail partiel ;
- aide aux travailleurs indépendants par le maintien des droits et mesures ;
- maintien des droits aux aides sociales ;
- aides supplémentaires : 200 000 foyers allocataires du RSA ou de l'ASS dans le Nord ont bénéficié en mai 2020 d'une aide de 150 € par mois, à laquelle s'ajoutent 100 € supplémentaires par enfant à charge (puis 100 € en novembre 2020).

De plus les services de l'État se sont mobilisés aux côtés des acteurs de terrain pour accompagner les plus vulnérables face à la crise. Des aides financières exceptionnelles sont venues soutenir les familles les plus modestes et les populations isolées précaires :

- maintien de l'aide alimentaire ;
- mise à l'abri des personnes sans domicile fixe ;
- mobilisation de la réserve sociale civique (20 000 personnes en Hauts-de-France).

C. Des aides financières supplémentaires sur l'aide alimentaire

Les pouvoirs publics ont été confrontés à des défis et ont dû mobiliser leurs ressources par la mise en place de dispositifs exceptionnels pour répondre aux remontées des acteurs de terrain face aux besoins croissants des populations. Des initiatives mises en œuvre par les associations ont été soutenues par les Départements et les services déconcentrés de l'État :

- le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » de la Direction départementale emploi travail solidarité, en charge du financement des associations habilitées à l'aide alimentaire, a vu son budget, initialement de 670 000 €, augmenter de 1 500 000 € de crédits complémentaires, pour un total de 2 250 000 € en 2020 pour l'achat de denrées. Parallèlement, des distributions exceptionnelles de tickets services ont été mises en œuvre à destination des personnes sans abri et à la rue, hébergées à l'hôtel ou vivant en campements et bidonvilles. Il a été versé ainsi l'équivalent de 343 954 € pour les publics précités ;
- le Fonds social européen (FSE, nouveau nom du FEAD) pour l'aide alimentaire a augmenté de 48% pour la période de 2021-2027. L'enveloppe globale qui était de 583 millions d'euros pour le septennat précédent, est passée à 870 millions d'euros, une aide considérable pour les associations d'aide alimentaire ;
- le Département a mobilisé un Fonds d'aide exceptionnelle (FAE) qui a financé des mesures de soutien à destination des ménages modestes et précaires équivalents à 373 000 € en 2020, et 232 000 € en 2021 pour les deux directions territoriales de la MEL (Métropole de Lille et Roubaix-Tourcoing). Ce fonds a permis de subvenir aux besoins d'un autre public dans les unités territoriales :
 - les personnes sans enfant qui ne peuvent pas prétendre à « l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale » ;
 - les personnes sans droit ni titre, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas de titre de séjour, et qui ne peuvent prétendre à des prestations sociales diverses, et qui, de ce fait, ont pu solliciter un secours exceptionnel via le FAE.



4. L'ADAPTATION DES ACTEURS DE PROXIMITÉ À L'URGENCE DE LA CRISE SANITAIRE : AGILITÉ, RÉACTIVITÉ ET PERTINENCE

A. Travailler dans l'urgence du premier confinement

Face à l'urgence, la première réponse s'est faite au niveau local. Les initiatives informelles, non encadrées par les pouvoirs publics, se sont en effet déployées plus vite. Les financements de l'État et des collectivités sont venus appuyer les acteurs au plus proche des populations fragiles et fragilisées : associations, CCAS, travailleurs sociaux, structures sociales et médico-sociales et habitants.

Le choc du premier confinement a obligé les associations à repenser leur organisation, en termes d'accueil des publics, d'accueil des bénévoles, des modalités de distribution de denrées, tout cela dans le respect des gestes barrières. Si certaines associations ont fermé, d'autres ont pu maintenir leur activité mais de manière partielle donc dégradée. Les ressources humaines des associations reposant essentiellement sur du bénévolat de populations âgées, et donc considérées comme à risque face à l'épidémie, les associations ont vu leurs effectifs se réduire massivement. Le Secours populaire de Lille a vu ses adhérents augmenter de 40% durant le premier confinement, comparé à la même période en 2019. Les CCAS ont dû fermer leur accueil et/ou modifier les modalités d'entrée des personnes. Le CCAS de Lille qui compte des antennes dans les dix mairies de quartier, a dû se réorganiser en un accueil centralisé. Habituellement ouvert à tous, sans rendez-vous, les accueils des CCAS interrogés sont, depuis mars 2020, toujours dans ce fonctionnement du 100% sur rendez-vous. Selon l'ANDES, la majorité des épiceries sociales et solidaires fédérées au sein du réseau, sont restées ouvertes, mais sur un mode dégradé : transition vers des colis alimentaires qui a limité le choix des bénéficiaires. Seules les épiceries sociales et solidaires étudiantes ont fermé du fait de la fermeture des locaux de l'Université de Lille.

B. Lien social mis en péril par la crise sanitaire

Nombre d'associations ont été contraintes de réorienter leurs actions et de se focaliser uniquement sur la partie « fourniture de denrées alimentaires ». Du fait d'une baisse significative des ressources humaines, de la fermeture des permanences, les associations ont dû repenser leur fonctionnement. Tous les ateliers mis en place parallèlement à l'aide alimentaire qui permettent d'accompagner les publics ont été interrompus, jugés comme non essentiels. Ces mesures d'urgence ont été problématiques pour les associations, puisque les mesures sanitaires sont venues bousculer les dispositifs d'accompagnement habituels des publics en situation de précarité.

C. Maintenir le lien avec les publics

Pour maintenir le lien avec leurs publics et compte-tenu des mesures sanitaires, de nombreux acteurs ont choisi de mettre en place des centrales téléphoniques afin d'écouter et d'identifier les situations les plus problématiques. Le CCAS de Tourcoing a continué d'accueillir le public dans ses locaux, tout en mettant en place un système de distanciation des personnes. Parallèlement toutes les personnes de l'ensemble des directions ont été mobilisées pour un travail de veille phonique. Elles étaient missionnées pour appeler toutes les personnes vulnérables : personnes âgées, ménages modestes, etc. pour prendre de leurs nouvelles. Cette veille poursuivait un objectif : celui de pouvoir identifier les personnes, leurs difficultés, leurs besoins, de repérer les personnes qui n'avaient plus de quoi manger et qui, pour la plupart, ne connaissaient même pas le CCAS.

D. Lutter contre l'isolement social des publics

La principale préoccupation des acteurs associatifs n'a pas tant été l'urgence alimentaire mais surtout sociale : la crise sanitaire a exacerbé l'isolement social des personnes vulnérables. Le recours à l'aide alimentaire peut être, pour certaines personnes, le prétexte pour se sociabiliser, discuter. La pandémie obligeant à une distanciation sociale, a fragilisé ces liens. L'antenne lilloise du Secours Catholique a centralisé ses actions autour de l'accompagnement global. Elle essaie depuis plusieurs années de se détacher de l'aide alimentaire, pour apporter un accompagnement global des personnes, et ainsi saisir les causes de la précarité. Les confinements ont fragilisé ce lien, obligeant l'association à se restreindre uniquement à répondre à l'urgence alimentaire des familles. La permanence physique s'est transformée en permanence téléphonique altérant automatiquement les relations entre bénévoles et public.

En réponse à cette distanciation physique et sociale imposée par la pandémie, de nombreuses associations ont fait le choix d'aller vers les publics. Les bénévoles du Secours Catholique allaient distribuer à vélo les tickets services chez les personnes, la Croix-Rouge a mis en place sa conciergerie solidaire en proposant des livraisons solidaires de paniers alimentaires aux personnes isolées, vulnérables face au virus ou dans l'incapacité de se déplacer. Pendant le premier confinement, ses bénévoles livraient en moyenne 40 colis par jour.

E. Repérer les nouveaux publics en temps de crise

Il a fallu répondre dans l'urgence à des situations particulièrement nouvelles. La crise sanitaire a eu un tel impact sur les situations de vie des personnes, que les organismes ont dû s'adapter à la hausse des demandes et prendre en compte l'urgence de la situation. À l'arrivée du confinement, nombreuses ont été les personnes à se poser la question sur la façon dont elles allaient se nourrir, alors qu'elles étaient inconnues des services sociaux et étrangères aux dispositifs d'aide alimentaire proposés par les différents acteurs : les étudiants, les personnes ayant récemment perdu leur emploi, les personnes en attente d'indemnisation, etc.



Deux défis se sont imposés aux acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire :

1. Comment faire venir ou aller vers ce public tout en prenant en considération le vécu de ces personnes ? Solliciter une aide sur le plan alimentaire peut se révéler compliqué pour certains publics, devenant alors synonyme de « déchéance sociale »¹².

2. Comment revoir les conditions d'accès pour qu'ils rentrent dans les cases obligatoires pour obtenir une aide alimentaire ? Un diagnostic des besoins des publics a été nécessaire et fait par plusieurs associations afin de pallier la demande en termes d'approvisionnement, d'accompagnement, de livraison, etc.

À titre d'exemple, le CCAS de Lille a mis en place deux distributions exceptionnelles de colis de produits pendant le premier confinement et en décembre 2020. Pour identifier les publics destinataires de ce dispositif, les équipes se sont appuyées à la fois sur leurs bénéficiaires habituels, sur les nouvelles personnes qui sont venues les voir, et sur les listes des familles bénéficiant de la cantine à tarif différencié.

F. Réviser les critères en temps de crise

Une révision voire une suppression des critères de sélection des publics a été nécessaire pour permettre aux nouveaux publics d'avoir accès en urgence à des denrées alimentaires. Si une grande majorité de structures associatives limitent l'accès à l'aide alimentaire, certaines aides associatives ne requièrent pas de conditions (ou alors elles sont beaucoup plus souples).

En temps normal (hors période de crise sanitaire), les seules distributions d'aide alimentaire identifiées comme libres d'accès et n'étant pas conditionnées par tel ou tel critère sont les distributions de rue ou les collations mises à disposition dans les accueils de jour. Les associations qui maraudent dans ce cadre-là ne demandent aucun justificatif aux personnes qui les sollicitent, pour une bonne raison : ces distributions cherchent à capter un public en situation de rue, un public isolé et considéré comme difficilement atteignable.

Pour les autres modes de distribution alimentaire, il existe plusieurs modalités d'accès pour devenir bénéficiaire, qui ne sont pas exclusives les unes des autres. Soit les personnes sont directement orientées au préalable par un travailleur social ou une structure partenaire, soit les associations ou structures appliquent leur propre barème pour déterminer les conditions d'accès des personnes. De manière générale, les critères sont les suivants :

1. Les revenus : certaines mettent en place un plafond de ressources financières conditionnant l'accès à la structure (sur le modèle des Restos du Cœur, par exemple). Ce justificatif peut constituer un frein pour certaines personnes, honteuses de dévoiler leurs maigres ressources.

Ainsi, les CCAS, dans le cadre de l'attribution de chèques alimentaires d'urgence, recourent au calcul du reste à vivre, c'est-à-dire la somme restant par mois, par personne, après le paiement des charges - une somme qui varie d'une structure

à l'autre, et qui complexifie les démarches des bénéficiaires. Il est fixé à 6 € par jour et par personne à Roubaix, 7 € à Lille et Tourcoing et 12 € à Lomme. Concernant le comité de Lille du Secours populaire, le reste à vivre est fixé à 8 €, un plafond imposé par le FEAD pour la distribution des colis alimentaires.

A *contrario*, le Secours Catholique a décidé de revoir ce système de reste à vivre. Aujourd'hui l'instruction des dossiers ne se fait plus sur des critères financiers. L'association laisse une grande part de discernement aux bénévoles, qui sont formés pour analyser les situations. Dans ce cadre, la personne rencontrée qui s'occupe d'une conférence St Vincent de Paul, nous a confié avoir dû fixer des limites car il estime que « beaucoup de personnes auraient abusé » des aides qu'il offrait.

2. Le lieu de résidence et parfois le nombre d'années vécues sur le territoire. Si le CCAS de Lille requiert un an de résidence sur le territoire, Roubaix l'a fixé à trois ans. Une condition qui peut poser problème pour les ménages modestes nouvellement arrivés sur le territoire.

3. La formulation d'un projet de vie : essentiellement pour l'accès à une épicerie sociale et solidaire.

Face au caractère urgent et inédit de la situation, les associations ont su très vite s'adapter et répondre aux besoins des populations de leur territoire. Globalement, la majeure partie des acteurs interrogés expliquent laisser une grande part de discernement et de souplesse lors de l'instruction des dossiers.

G. Des initiatives spontanées mises en place par les habitants du territoire pour pallier l'urgence

La mobilisation des acteurs associatifs a fait la démonstration de leur capacité d'adaptation et de coordination. Malgré la crise et les contraintes qui en ont découlé (confinement, couvre-feu, distanciation sociale), chacun s'est organisé en cellule de crise et des partenariats inédits ont vu le jour entre différents acteurs qui, jusque-là fonctionnaient en silo et ont été « obligés » de travailler de concert.

Ces opérations locales et spontanées ont été permises grâce à un capital essentiel : la connaissance du territoire qui a permis d'identifier les acteurs qui, ensemble, ont pu déployer des actions et mutualiser les ressources pour pouvoir répondre aux besoins et attentes des populations, touchées de plein fouet par la crise. Ces périodes inédites ont pérennisé des modes de faire, et tissé des liens étroits entre acteurs locaux.

H. Des initiatives locales de restaurateurs

Des partenariats se sont formés entre monde de la restauration et monde associatif : les premiers mettant à disposition leurs personnels et leurs locaux pour proposer des repas aux populations dans le besoin. Les restaurateurs se sont retrou-

¹² Paugam S., 2000, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France.



vés, du jour au lendemain, à devoir fermer leur établissement. Ne sachant plus quoi faire de leurs stocks de denrées alimentaires, certains se sont tournés vers les associations.

Par exemple, le restaurant lillois La Chicorée, grâce à l'appui du Secours populaire, a proposé des repas à 1 € du 15 mars au 18 avril 2021 à destination des étudiants, identifiés par le Secours populaire. Cent repas par jour ont ainsi été distribués et ont permis à de jeunes étudiants de bénéficier de repas à bas coût.

D'autres initiatives spontanées ont été mises en place, comme la « Souple impopulaire » organisée collectivement par l'association La Cloche, le restaurant Le Cirque et le café-cantine La Moulinette. À l'hiver 2020, ces restaurateurs ont décidé de mettre à profit leurs locaux (fermés pour cause de confinement) et d'organiser un repas solidaire et convivial pour les personnes isolées, et en précarité.

La mise en place de l'arrondi solidaire en caisse par la Biocoop Vert'Tige a permis d'acheter des denrées pour préparer des soupes à base de produits bios et de qualité.

I. La coopération et mutualisation des acteurs locaux

Ces initiatives ont été facilitées par une grande souplesse de la part des acteurs de terrain et par des échanges réalisés entre eux, à la fois de denrées alimentaires, mais aussi d'échanges d'informations. En témoignent les conventions dites « Partenariats Urgence - Covid-19 », mises en place par la Fédération des Banques alimentaires. Il s'agit de conventions particulières provisoires qui ont permis à des associations non habilitées de bénéficier de produits issus du FEAD. Au total, vingt-trois associations ont sollicité dans ce cadre la Banque Alimentaire sur l'ensemble du département, la majorité se trouvant dans la métropole lilloise.

Deux centres sociaux de Lille-Sud, Lazare Garreau et l'Arbrisseau, ont sollicité l'association Human Appeal, basée elle aussi à Lille-Sud, pour distribuer de manière exceptionnelle des colis alimentaires aux publics de ces structures. Se basant sur la liste du public des centres sociaux, et grâce aux cuisines présentes dans les locaux d'un des centres sociaux, les équipes des deux structures ont pu travailler main dans la main. Certains acteurs sont allés jusqu'à transformer leurs locaux en centre d'aide alimentaire comme la mairie de quartier de Lille-Sud ou le CCAS de Tourcoing. Ce dernier, dans une véritable logique de partenariats et de mutualisation des ressources entre les acteurs du territoire, s'est transformé en acteur de la distribution alimentaire de mars à juillet 2020. Les colis, composés essentiellement de produits issus de la Banque alimentaire et de dons de produits frais de producteurs locaux dans le cadre d'une convention entre le Département et la Chambre de l'Agriculture, étaient également accompagnés de chèques de la Direction départementale de la cohésion sociale.

Les bonnes pratiques et moyens ont été mutualisés : les conséquences de ces partenariats ont été bénéfiques pour les populations. L'accompagnement des personnes a pu se faire, dans une certaine mesure, en complémentarité selon la compétence et l'outillage de chacun.



Zoom sur une initiative du comité de quartier le Fil de l'Epeule : « Le Fil solidaire »

Face à la crise sanitaire, et particulièrement pendant le premier confinement, un festival d'initiatives solidaires a vu le jour. Parmi elles, une opération a été mise en place, pilotée par un acteur associatif qui n'avait, jusque-là, jamais réalisé d'aide alimentaire, et qui depuis a complètement cessé d'en faire.

Ce projet baptisé « Le Fil solidaire » a été mis en place de manière spontanée, pour pallier l'urgence de la demande. Il témoigne de la solidarité et de la générosité de nos territoires. « Le Fil solidaire » a été mis en place par Le Fil de l'Epeule, un comité de quartier qui mène des actions sur les questions d'accès aux droits, et travaille sur les situations d'illettrisme et d'illectronisme dans le quartier de l'Epeule à Roubaix. En tant que comité de quartier, le Fil de l'Epeule est une association d'habitants qui travaille en proximité. Face à la fermeture des associations du quartier, son président et un des diacres du presbytère du quartier ont décidé de se substituer aux associations caritatives et d'aller faire les ramasses dans les supermarchés de proximité : Leclerc, Aldi, Lidl, et Intermarché. Le Fil de l'Epeule est une illustration parfaite d'un projet de solidarité et de collaboration entre les différents acteurs du territoire :

- l'épicerie sociale et solidaire du quartier Mélissa leur a prêté des locaux afin de pouvoir stocker les denrées ;
- ces dernières ont été collectées, à la fois dans les ramasses mais aussi grâce à des dons de la Banque alimentaire et de différentes entreprises comme Salad & Co ;
- l'initiative a été financée par la Fondation de France et la Fondation PSA à hauteur de 12 000 € et d'une cagnotte litchi avec 800 € de dons ;
- des frigidaires ont été prêtés par la Ville de Roubaix et par le Secours Catholique ;
- l'organisation et l'aboutissement de ce projet ont été possibles grâce à la connaissance des acteurs du quartier, et des associations roubaisiennes : antennes des Restos du Cœur, du Secours populaire.

Au final, 72 bénévoles ont été mobilisés livrant près de 1 500 colis à 430 familles roubaisiennes mais aussi à quelques familles de Croix et de Hem.



J. La réorganisation des maraudes à Lille

À l'occasion du premier confinement, les associations se sont réorganisées non plus pour proposer des maraudes mobiles mais pour mettre en place deux points fixes :

- le Resto Chaud des Restos du Cœur, situé rue des Postes ;
- et la place de la République où se relayaient les associations du Collectif CASA (L'Île de Solidarité, Humanit'aide, Human Appeal et le Message).

Les files actives de ces points de distribution se sont allongées au fil des jours, passant de 160 repas quotidiens à 350 repas sur les deux points fixes, un chiffre qui n'a pas baissé tout au long du premier confinement.

Parmi les bénéficiaires, les associations ont pu observer la présence aux côtés du public traditionnel d'hommes seuls sans domicile, de beaucoup d'étudiants et de familles en logement précaire.

L'ensemble des associations ont pu s'appuyer financièrement sur un crowdfunding « Les repas solidaires ».

En juin 2020, les associations ont repris leur fonctionnement normal : le collectif CASA est retourné au parc Jean-Baptiste Lebas.

K. La mise à l'abri des publics à l'hôtel

La question du logement s'est très vite substituée à la question de l'alimentation. Au cours du premier confinement, les hôtels ont été réquisitionnés pour y loger les personnes sans abri. En tout, 800 à 1 000 personnes ont été mises à l'abri, dans huit hôtels situés à Lille, Tourcoing, Lezennes, Roubaix, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, et Lomme. En attendant la mise en place des tickets resto par les services de l'État, les Restos du Cœur ont nourri ce public. En octobre 2020, la ligne budgétaire des tickets services étant épuisée, l'État s'est retourné vers les associations en les missionnant pour aller vers les personnes en hôtel. Les Restos du Cœur se sont de nouveau organisés en mettant en place une distribution quotidienne jusque mai 2021. Ils ont proposé à ce public une inscription dans leurs centres de distribution sur des créneaux spécifiques réservés aux personnes en hôtel, avec la mise à disposition de denrées alimentaires adaptées à la vie en hôtel.





© CMAO



28 - Précarité alimentaire et crise sanitaire

Les fragilités et capacités de résilience du territoire de la Métropole Européenne de Lille

5. LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES ÉTUDIANTS

La crise sanitaire a mis en lumière la situation particulièrement alarmante des étudiants, particulièrement celle des étudiants étrangers. La totalité des acteurs associatifs interrogés ont souligné l'extrême précarité dans laquelle se sont retrouvés des milliers d'étudiants dès mars 2020. Nous avons fait le choix de consacrer une partie de notre étude aux étudiants, en tant que public fragilisé par la crise, ainsi qu'acteur de l'aide alimentaire sur le territoire.

L'enquête de la FAEL sur les « conditions de vie des étudiants de la métropole lilloise » sur l'année 2019-2020 témoigne d'une précarité étudiante qui a toujours existé, et a particulièrement été mise en lumière par la crise sanitaire. Cette étude, comme son nom l'indique, fait un état des lieux des conditions de vie des étudiants en abordant plusieurs sujets : logement, santé, psychologie et alimentation. Concernant cette dernière, l'étude souligne les difficultés notoires d'une partie des étudiants à s'alimenter en quantité et en qualité :

- 141 personnes (4,5%) ne mangent plus à leur faim depuis qu'ils sont étudiants, dont 119 pour des raisons financières ;
- 35% des étudiants déclarent avoir modifié leurs habitudes alimentaires pour des raisons financières. Cela se traduit notamment par une diminution des quantités (de protéines entre autres) ou par l'achat de produits moins coûteux ou en vrac.

Et la dépendance de certains étudiants au système de restauration universitaire :

- 68,9% des répondants déclarent avoir déjà mangé au sein d'un restaurant universitaire (RU) et parmi eux la majorité (51,8%) y mangent plusieurs fois par semaine. Les restaurants universitaires constituent un espace important de lutte contre la précarité des jeunes car 75,8% des boursiers les fréquentent, tout comme 68,1% des étudiants à faible budget.

A. Des aides publiques inédites pour aider les étudiants

Du point de vue institutionnel, de nombreux dispositifs d'aides financières et alimentaires ont été mis en place pour pallier l'urgence produite par la crise sanitaire sur le public étudiant. Ils ont été mis en place par les institutions publiques ainsi que par les associations et les acteurs privés (restaurants, entreprises).

Dès mars 2020, l'Université de Lille débloque un Fonds d'urgence et coordonne les actions à destination des étudiants, en lien étroit avec les associations étudiantes et le Crous. Elle distribue environ 5 000 e-cartes alimentaires d'une valeur de 50 €, en partenariat avec Carrefour et le Crous. Un dispositif renouvelé avec les financements de la MEL qui en finance 2 000, d'un montant de 50 €, distribués aux étudiants identifiés par les services sociaux du Crous.

Au-delà de leur soutien financier, l'Université de Lille et le Crous ont été identifiés comme deux acteurs essentiels, comme faisant le lien ou l'interface entre les étudiants et les associations. La connaissance fine du réseau associatif, étu-

diant ou non, sur le territoire de la MEL, a placé le Crous dans une posture clé de relai d'informations à destination des étudiants en situation de grande précarité, les réorientant vers les structures les plus à même de répondre à leurs besoins.

Une convention a été mise en place entre l'Université de Lille et l'application « HopHopFood », dont l'objectif est de lutter contre le gaspillage alimentaire. Par ce biais et grâce à un code unique créé à destination des étudiants en situation de précarité, ces derniers peuvent récupérer des invendus dans des commerces du territoire. Avant l'été 2021, deux commerces étaient partenaires de cette application ; aujourd'hui, ce chiffre est passé à dix commerces de proximité (dont une boulangerie et un primeur).

B. Des mesures mises en place dans l'urgence et pérennisées

Dès la rentrée universitaire 2020, le gouvernement annonce les repas à 1 € pour tous les étudiants boursiers, mesure nationale étendue à tous les étudiants à partir de janvier 2021. Parallèlement, le conseil régional étend son dispositif « 100 repas gratuits », qui existait jusqu'alors uniquement en Picardie, à toute la région. Cette mesure permet aux boursiers d'avoir accès à cent repas gratuits en restaurant universitaire à l'année. La crise sanitaire a permis d'étendre ce dispositif et qu'il soit pérennisé sur la métropole.

C. L'essaimage des épiceries sociales et solidaires étudiantes

Depuis mars 2020, un poste de coordinatrice des épiceries sociales et solidaires étudiantes à l'Université de Lille a été créé et financé dans le cadre de la stratégie MEL/État. Aujourd'hui, on compte trois épiceries étudiantes dans les campus :

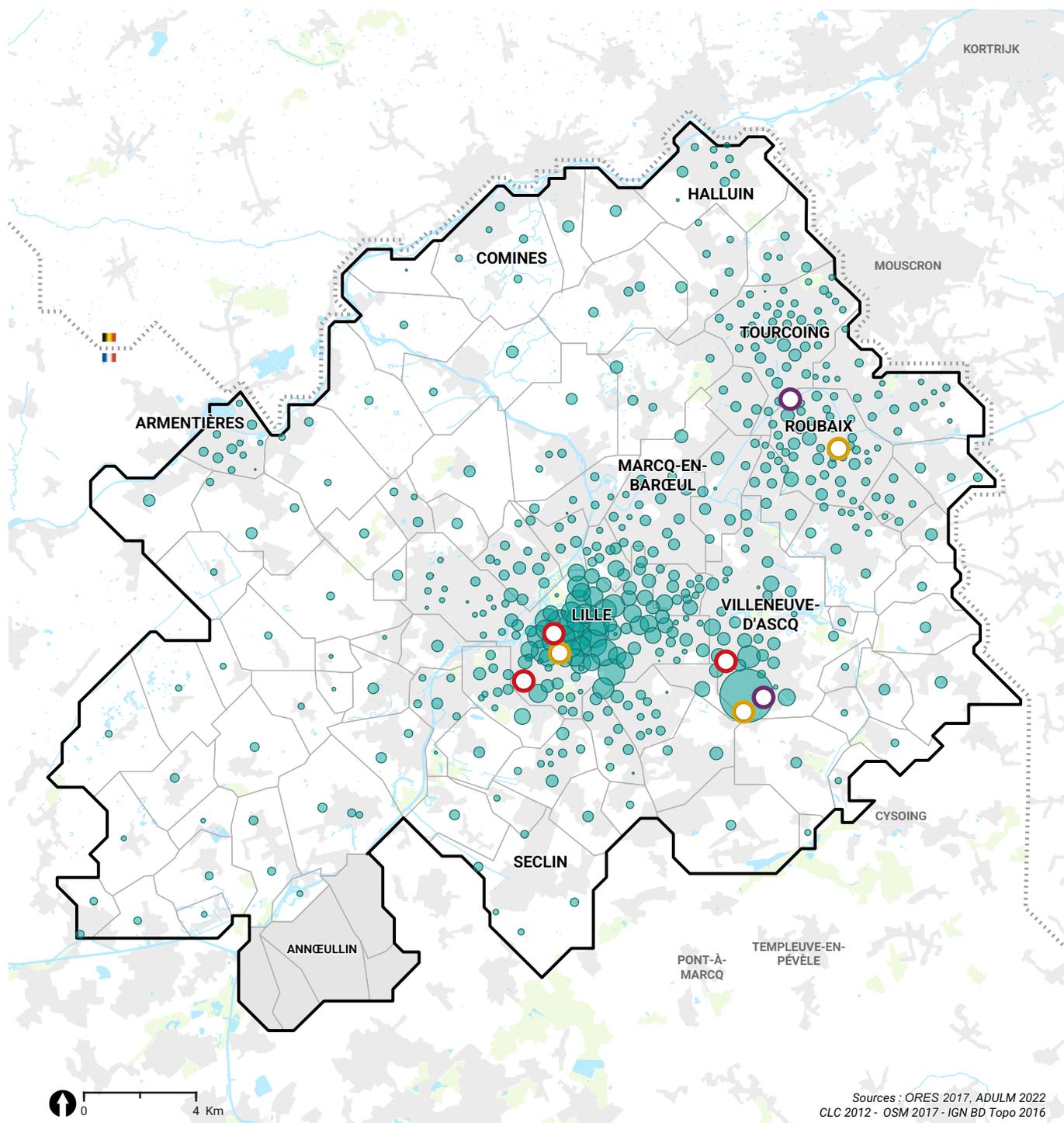
- à Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq : la Campusserie gérée par l'association La Campusserie ;
- à la Faculté de Médecine à Lille : EPISCEA gérée par la FAEL ;
- à la Faculté catholique de Lille : AGORAé gérée par la Fédé.

Du fait du nombre de places limitées dans les épiceries existantes, trois nouvelles épiceries sociales et solidaires sont en construction dans trois nouveaux quartiers :

- Lille Moulins ;
- Roubaix ;
- et l'E.S.C.A.L à Cité Scientifique.

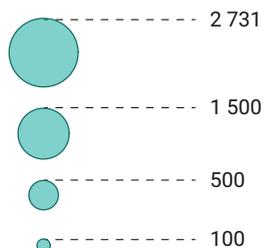


LOCALISATION DES ÉTUDIANTS SELON LEUR ADRESSE ET POINTS D'AIDE ALIMENTAIRE DÉDIÉS



Sources : ORES 2017, ADULM 2022
CLC 2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

Nombre d'étudiants



Aide alimentaire dédiée

- Épiceries sociales et solidaires étudiantes
- Épiceries étudiantes en construction
- Antennes du Secours populaire dédiées

- Frontière France/Belgique
- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Limite de commune
- Communes non traitées en 2017

56 128 étudiants habitent dans la Métropole Européenne de Lille

Juillet 2022



D. Des distributions au pied des résidences universitaires

Des distributions alimentaires sur les campus universitaires, et au pied des résidences du Crous à Villeneuve d'Ascq ont été assurées par de nombreux acteurs : Croix-Rouge, Secours populaire, Restos du Cœur, etc. Deux antennes du Secours populaire sont dédiées au public étudiant : à la Cité scientifique à Villeneuve d'Ascq, et une au sein du campus IMMD LEA à Roubaix-Tourcoing. Les associations membres du collectif CASA, voyant des étudiants affluer sur le point fixe de la place de la République pendant le premier confinement, ont décidé de se rendre directement aux pieds des résidences universitaires à Villeneuve d'Ascq, pour éviter aux étudiants de se retrouver dans les files des distributions alimentaires en rue. De même, pour l'Espace Fraternité qui a choisi de dédier un jour et des horaires de distribution de colis alimentaires spécifiques aux étudiants.



E. La mobilisation et la solidarité du monde étudiant

Aux côtés des associations caritatives, les associations étudiantes se sont également fortement mobilisées pour accompagner leurs camarades. En 2021, l'association étudiante StudentEat est créée pour livrer des colis alimentaires aux étudiants directement chez eux. D'autres associations, initialement non spécialisées dans l'aide alimentaire, ont décidé de réorienter leurs actions vers ces problématiques. Les trois associations rencontrées ont mis en place des projets de paniers alimentaires à différents moments de la crise sanitaire. Ces actions continuent encore aujourd'hui. Le développement du dispositif « 1 500 paniers solidaires » de la FAEL sur l'année 2021 à un projet de « 7 000 paniers solidaires » est le témoin malheureux d'une précarité grandissante chez les étudiants dans la métropole. Galillé, une autre fédération territoriale étudiante, continue de distribuer son « ch'ti panier ».





3



LES LEVIERS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN DU TERRITOIRE



Face à cette situation de crise, les acteurs de l'aide alimentaire cherchent à repenser le modèle. Les actions mises en place en urgence ont permis de pallier les besoins « ponctuels » des populations sur le moment. Il s'agit maintenant de savoir comment répondre aux crises alimentaires de demain avec des mesures pérennes et résilientes. La résilience alimentaire doit reposer sur des initiatives alternatives, qui doivent être encouragées et soutenues par les pouvoirs publics pour être pérennisées. Le système d'aide alimentaire tel qu'il est conçu et développé aujourd'hui, sur tous les territoires français, nécessite d'être repensé au travers de plusieurs enjeux prégnants :

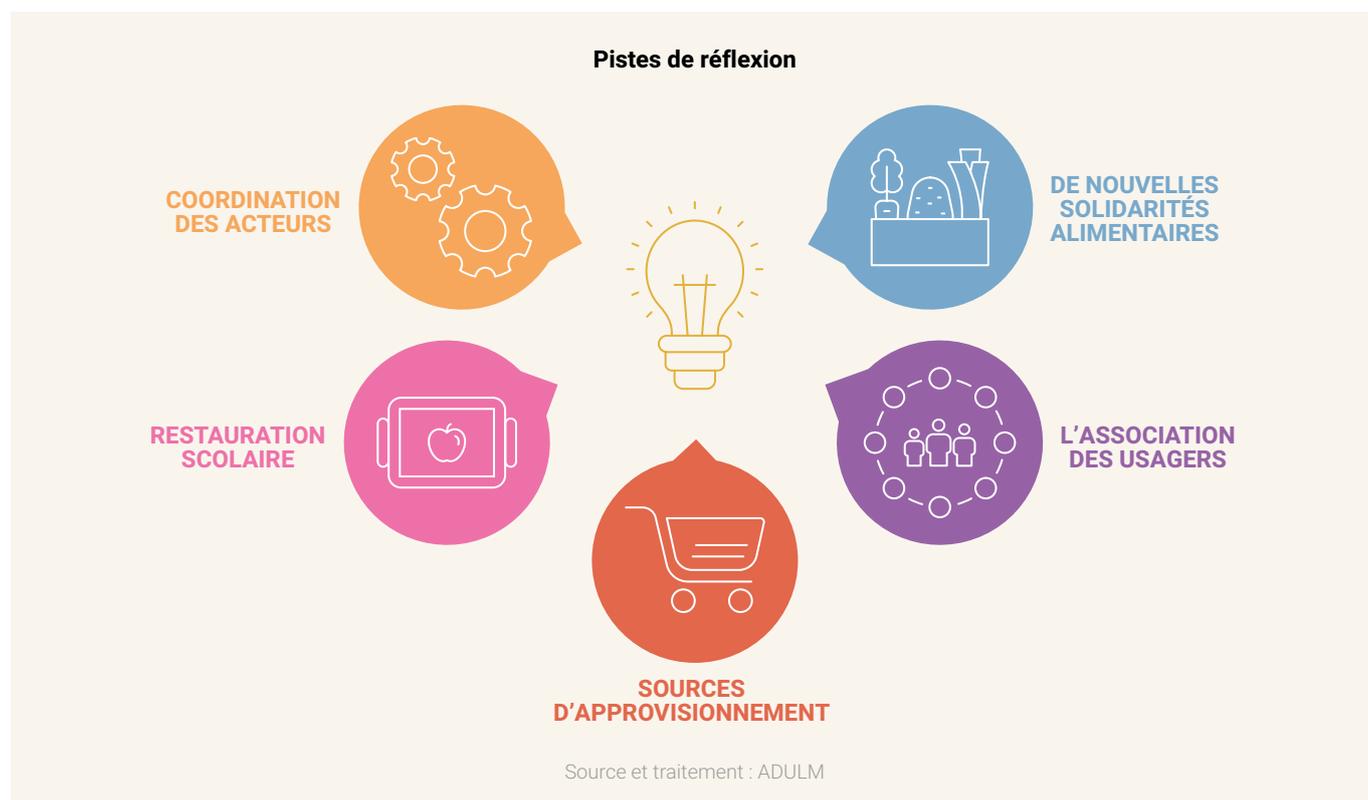
- l'offre de redistribution alimentaire ;
- la captivité des bénéficiaires de l'aide alimentaire ;
- la dignité des personnes via la qualité des denrées distribuées et leur mode de distribution.

L'alimentation dans sa transversalité est au cœur de défis environnementaux et de santé des individus. En réponse à cela, de nombreuses initiatives voient le jour et remettent au cœur de leur réflexion des transitions vers plus d'égalité sociale et de bien-être alimentaire. Ces initiatives souvent financées dans le cadre de France Relance, qu'elles soient initiées et portées par des collectivités ou par des associations, proposent des alternatives intéressantes à la distribution alimentaire, unanimement remise en cause par les acteurs locaux.

Au niveau national, la crise sanitaire a entraîné la création du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA) qui, depuis septembre 2020, travaille sur les enjeux évoqués ci-dessus. Présidé par Virginie Lasserre, la directrice générale de la cohésion sociale (DGCS), ce comité rassemble l'ensemble des acteurs impliqués dans cette lutte dans l'objectif de co-construire des réponses globales. Il réunit différents ministères : Solidarités et Santé, Agriculture et Alimentation, Logement et Enseignement supérieur.

Depuis juillet 2021, huit groupes de travail ont été lancés visant à aboutir à un plan d'actions national. Ces huit groupes prennent en compte les différents enjeux soulevés tout au long de l'étude : coordination, identification des acteurs, des publics, gouvernance nationale et territoriale. Ils visent à :

- valoriser les initiatives locales ;
- impliquer les bénéficiaires dans les réflexions ;
- diversifier les sources d'approvisionnement ;
- rapprocher les acteurs de la solidarité et ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS), etc.



1. REPENSER LE MODÈLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE : CHANGEMENT DE PARADIGME

L'aide alimentaire telle qu'elle est formulée aujourd'hui est une solution pour concilier deux intérêts : la lutte contre le gaspillage alimentaire et celle contre la précarité alimentaire. Cela vient en écho à la question posée par Nicolas Bricas, chercheur et socio-économiste à l'Unesco : « La lutte contre le gaspillage peut-elle devenir un prétexte pour justifier une alimentation à deux vitesses, où une partie de la population doit se contenter des restes de l'autre ?¹³ »

A. La lutte contre le gaspillage alimentaire

L'approvisionnement des acteurs de l'aide alimentaire repose en grande partie sur les denrées achetées dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), sur les collectes annuelles des associations dans les supermarchés et sur la redistribution des produits invendus issus de la grande distribution.

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), chaque année, près de dix millions de tonnes d'aliments consommables sont jetées, soit l'équivalent d'1/3 de la production totale. La grande distribution est responsable de 15% de ce gaspillage. Face à ces constats chiffrés, la France a mis en place un arsenal législatif visant à allier lutte contre la précarité alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Depuis 2013, le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire rassemble l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Ce pacte poursuit un double objectif : diminuer de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 pour la grande distribution et la restauration collective, et d'ici 2030 pour la restauration commerciale et les secteurs qui produisent ou transforment les denrées alimentaires. La loi n° 2016-138 de février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, vient en complément des dispositions de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relatives au gaspillage alimentaire, qui introduisait déjà l'obligation, pour la restauration collective publique, d'avoir une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. S'agissant de la précarité alimentaire et parmi une série d'actions, la loi Garot oblige les grandes surfaces de plus de 400 m² à proposer une convention de don aux associations d'aide alimentaire habilitées. Cette mesure est étendue aux opérateurs de la restauration collective (qui préparent plus de 3 000 repas/j) dans une ordonnance relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire en avril 2019, en application de la loi EGalim (30 octobre 2018). En février 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) vient renforcer les mesures existantes en précisant la définition du gaspillage alimentaire. De nouvelles actions sont introduites. Parallèlement au diagnostic et au label national « anti-gaspillage alimentaire », la loi AGEC renforce le plan de gestion et

de qualité du don. D'autre part, elle étend à certains grossistes les obligations de la loi Garot de donner leurs produits alimentaires invendus aux associations via des conventions¹⁴.

B. Une baisse considérable des ramasses

Les différentes mesures prises par le gouvernement auraient dû avoir comme effet logique un accroissement du volume des dons alimentaires à destination des associations. Pourtant, ces dernières constatent l'effet inverse. Depuis deux ans, les associations ont de plus en plus de mal à s'approvisionner auprès des moyennes et grandes surfaces (GMS) entraînant une baisse drastique des ramasses, principales sources d'approvisionnement. Cette baisse s'explique par la mise en place, par certaines moyennes et grandes surfaces, des rayons « Antigaspi », des rayons spécifiques où se trouvent des produits à date courte à prix réduits. Des produits qui, même en promotion, restent inaccessibles pour les publics précaires.

C. Des difficultés à s'approvisionner

Pour améliorer cet esprit de coordination entre les différents acteurs associatifs et ceux de la chaîne alimentaire et aussi, et surtout, pour assurer la continuité de la délivrance de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies, le gouvernement a mis en place fin avril 2020 un guide de don, élaboré par les ministères de l'Alimentation et des Solidarités, plus précisément par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Direction générale de l'alimentation (DGAL). Un guide d'une trentaine de pages qui rappelle aux donateurs qui souhaiteraient donner des denrées alimentaires le fonctionnement du don, et les associations vers qui se tourner (notamment les têtes de réseau).

D. Une ubérisation de l'alimentaire

De nouveaux acteurs économiques apparaissent sur le marché, proposant des applications qui font le lien entre habitants, associations et magasins (y compris ceux non soumis à l'obligation de conventionner avec celles-ci), que nous pouvons ranger en deux catégories :

- d'un côté, on retrouve les applications qui permettent aux consommateurs de prendre connaissance des produits à date courte et de les récupérer directement dans leurs magasins à bas prix ;
- de l'autre, des acteurs proposent des applications qui se positionnent comme intermédiaires entre les associations caritatives et les grandes et moyennes surfaces (ou autres acteurs de la restauration, collectivités, etc.) pour faciliter les dons tels que Phénix, Eqosphere, Comerso, Linkee. Des applications comme Grappz ou Proxidon permettent aux associations de don alimentaire d'atteindre des petits commerces de moins de 400 m², qui n'ont pas l'obligation de proposer des conventions aux associations.

¹³ Le Monde, juin 2021.

¹⁴ <https://agriculture.gouv.fr/lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire-les-lois-francaises>.



Si les pouvoirs publics se félicitent de la baisse du gaspillage alimentaire, les associations caritatives subissent de plein fouet ces dynamiques, notamment les petites associations qui ne bénéficient pas des produits issus du FEAD. Compte tenu de la baisse de la quantité des invendus dont bénéficiaient les acteurs associatifs, le gouvernement réfléchit à proposer de nouvelles solutions pour un nouveau modèle d'approvisionnement et ainsi diversifier ses sources.

E. La gratuité des denrées

Sur la question de la gratuité des denrées, les avis sont partagés. Si certaines associations semblent attachées à ce principe, d'autres défendent l'idée d'un paiement, souvent symbolique, afin de redonner à la personne du pouvoir d'achat, et dans le même temps, contribuer à renforcer sa dignité. Néanmoins, il faut savoir que le Fonds européen d'aide aux plus démunis oblige les associations à donner gratuitement les denrées. À titre d'exemple, c'est la raison pour laquelle le Secours populaire de Lille ne peut pas intégrer dans sa Boutique solidaire des produits issus du FEAD.

Parallèlement, le gouvernement français a créé le CNES, des crédits nationaux spécifiques aux épiceries sociales et solidaires. De par leur fonctionnement, elles constituent un circuit distinct de l'aide alimentaire puisqu'elles demandent aux bénéficiaires une contrepartie financière. Dans la mesure où les denrées données par le FEAD ne peuvent être vendues, les épiceries sociales et solidaires ne peuvent en bénéficier.

F. La qualité des denrées

À cette gratuité, s'ajoute également un défi de taille : la qualité des denrées qui inclut nécessairement la question de la diversité. Les acteurs font l'état de deux problématiques : la durabilité des produits donnés et leur rapport intérêt nutritionnel/apport énergétique. Malgré la bonne volonté des associations, les denrées données dans le cadre du FEAD ou issues des ramasses auprès de la grande distribution sont souvent peu variées, soit trop grasses, trop sucrées ou trop salées, n'assurant pas un équilibre nutritionnel satisfaisant. Les aliments qui composent les colis alimentaires manquent très souvent de produits frais, de fruits et de légumes. Les produits récoltés dans le cadre des ramasses sont souvent aléatoires et peu variés.

Dès la fin des années 1980, l'aide alimentaire est organisée au niveau de l'Union Européenne avec notamment la mise en place du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), un programme créé dans le but d'optimiser l'utilisation des surplus issus de l'agriculture européenne de la politique agricole commune en donnant ces derniers aux associations d'aide alimentaire. Ce programme est remplacé en 2014 par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) qui dissocie l'aide alimentaire de la Politique agricole commune (PAC) en l'inscrivant dans la politique sociale de l'Union européenne. Ainsi, ce fonds vient appuyer les États et les structures habilitées qui luttent contre la précarité alimentaire. Le FEAD permet une transformation des matières agricoles en denrées alimentaires ; une fois ces denrées listées, il fournit une liste de 27 référencements au sein de laquelle les associations habilitées à l'échelle nationale peuvent sélectionner les produits. À l'origine cette liste comportait 44 référencements. Depuis sa réduction, la question se pose sur la diversité des produits qu'elle propose. Le FEAD est piloté par FranceAgriMer, sous l'autori-

té de gestion de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

G. Diversifier les sources d'approvisionnement

Pour diversifier ses produits, la Banque alimentaire a mis en place en 2020 une collecte dématérialisée ; Auchan et Leclerc ont adopté cette méthode de collecte. Au lieu de choisir directement des produits parmi une liste d'aliments donnée par les bénévoles, les clients se voient proposer trois coupons de montants différents. Cette collecte permet à l'association de choisir directement les denrées manquantes, elle ne dépend plus de ce que les personnes achètent et donnent.

Ces difficultés d'approvisionnement ainsi que la question de la qualité des denrées, ont poussé certaines associations à travailler avec d'autres associations spécialisées dans l'économie sociale et solidaire, ou directement avec des producteurs et agriculteurs locaux. Ces partenariats entre monde agricole et monde associatif ont été particulièrement observés à l'échelle du territoire au moment des confinements. À titre d'exemple, en décembre 2020, le Département du Nord décide avec la Chambre d'Agriculture et la ville de Lille de proposer des colis de produits frais dans les locaux de la mairie de quartier de Lille Sud, afin de compenser les pertes des filières agricoles, du fait de la fermeture des commerçants, des restaurateurs, etc.



2. DE NOUVELLES FORMES DE SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES

A. Des réponses à la pluralité des besoins

Il n'existe pas une réponse unique pour répondre à la diversité des besoins et problématiques des individus. S'il est nécessaire d'engager une réflexion sur des solutions plus systémiques (sans oublier qu'il s'agit de répondre à des problématiques qui doivent rester conjoncturelles, l'aide alimentaire doit être une réponse ponctuelle, qui ne doit pas s'installer dans la durée). L'aide alimentaire doit être proposée en même temps qu'un accompagnement vers l'accès aux droits, et c'est ce que font la plupart des associations. L'aide alimentaire telle qu'elle fonctionne aujourd'hui reste essentielle pour certains publics, encore trop éloignés d'une alimentation suffisante en qualité et en quantité.

À côté du modèle distributif qui est encore nécessaire aujourd'hui, des expérimentations innovantes territorialisées émergent, qui méritent d'être essayées. Pour replacer la dignité des personnes au cœur de l'aide alimentaire, il s'agit de structurer et d'articuler ces réseaux de solidarité entre monde associatif et monde de l'économie sociale et solidaire vers une alimentation soucieuse de l'autonomie des personnes, de leur santé, et de l'environnement. Ces initiatives sont aussi l'occasion de revaloriser l'agriculture locale. Rappelons qu'en 2019, ¼ des agriculteurs vivaient sous le seuil de pauvreté (Insee).

B. De nouvelles formes de solidarités alimentaires

Les initiatives se multiplient sur le territoire métropolitain et répondent à plusieurs défis :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité c'est-à-dire fraîche, saine et goûteuse.

Des associations conscientes des enjeux que sous-tend l'alimentation ont vu le jour dans le but de pallier cette difficulté d'approvisionnement des associations caritatives et de permettre l'accès à une alimentation de qualité des personnes en précarité alimentaire :

- l'association SOLAAL fait le lien et facilite les dons entre agriculteurs et associations d'aide alimentaire. Née en 2018 dans les Hauts-de-France, le principe a connu un vif succès : en deux ans, elle a connu une hausse de 250% des dons agricoles ;
- les Jardins de Cocagne de la Haute Borne ou le dispositif P.A.N.I.E.R.S (Pour une Agriculture Nourricière, Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire) proposent des paniers de fruits et légumes à prix réduit et/ou gratuits aux foyers précaires et aux étudiants.

Ces initiatives sont encouragées par les pouvoirs publics qui jouent un rôle d'appui, et de relai auprès des autres acteurs.

La rencontre avec le co-fondateur de Vert'Tige, qui alimente la Biocoop des halles de Wazemmes et celle du Sébastopol avec

ses productions agricoles, situées à Wavrin est un témoignage intéressant d'initiatives mises en place pour concilier les défis de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'accès de tous à une alimentation durable. Membre de la coopération agricole Norabio, qui regroupe plus de 130 producteurs bio de la région, Vert'Tige a porté plusieurs actions dans ce sens. Ils proposent des cabas de fruits et légumes bios gratuits puis à prix réduits aux publics de trois centres sociaux, situés dans les quartiers populaires de Moulins, Wazemmes et Lille Sud. En lien étroit avec la Ville de Lille, le principe est d'accompagner ces publics vers une réappropriation de leur alimentation avec des ateliers de cuisine. La prise en charge de la collectivité territoriale permet de gommer la différence de prix et donc d'offrir à ces personnes un accès à des produits bios de qualité.

C. De nouveaux espaces de sociabilité et de lien social

La distribution de colis alimentaire est encore la réponse la plus répandue dans la métropole puisque 54,4% des points de « distribution » pratiquent la distribution de paniers ou de colis alimentaires. De nouveaux espaces voient le jour et constituent des lieux de sociabilité et une porte d'entrée vers l'accompagnement des habitants. Ces lieux suppriment la dimension stigmatisante du centre de distribution traditionnelle. Le poids du regard des autres a, en effet, un impact fort sur les personnes qui se rendent dans les centres.

Les tiers lieux nourriciers, lieu de sociabilité et d'éducation au bien-manger

Parallèlement, et toujours dans la même veine, on assiste également au développement des « tiers lieux », qui sur le même modèle que les centres sociaux, sont des espaces multifonctionnels, de sociabilité, et d'intégration où sont organisés des ateliers cuisine, de sensibilisation ou d'information qui permettent d'autonomiser les personnes en situation d'insécurité alimentaire. L'aide alimentaire ne doit pas être l'unique réponse à la lutte contre la précarité ; l'éducation au bien-manger et l'accompagnement social sont deux axes essentiels pour travailler sur les problématiques rencontrées par les personnes. L'accès à une alimentation de qualité ne repose pas uniquement sur la question de l'argent, mais aussi sur le fait d'avoir du temps, sur les connaissances et le savoir-faire, et sur les habitudes. Sur ce volet, le CCAS de Lille et l'association Les Sens du Goût gèrent un espace alternatif au cœur du quartier de Fives dans le cadre du projet « Chaud Bouillon ! ». Ce lieu sera constitué d'une cuisine commune, un espace convivial pour recréer du lien social entre les individus, un *food court*, une cuisine professionnelle et une ferme urbaine.

L'épicerie sociale et solidaire, une alternative intéressante

L'épicerie sociale et solidaire est un excellent compromis qui offre la possibilité aux bénéficiaires de choisir leurs produits et de payer pour ces derniers. Elle redonne du pouvoir d'agir aux ménages, répond au principe du respect de la dignité de chacun, et propose des produits sains. Le choix des denrées est primordial pour les personnes souffrant de problèmes de santé fréquents qui représentent une part importante des personnes recourant à l'aide alimentaire. Un manque de diversité dans les aliments et de choix peut affecter l'état de santé de la personne, surtout si elle souffre de maladies liées à l'alimen-





© Croix-Rouge Unité Locale Lille

tation (obésité, diabète, hypertension, etc.) et doit veiller à respecter un régime alimentaire spécifique.

L'épicerie sociale et solidaire ne se veut pas être une aide alimentaire pérenne, on y accède le temps d'un projet. À côté, des ateliers et temps collectifs sont proposés. Le réseau ANDES cherche à développer un nouveau modèle d'épicerie sociale et solidaire, dite mixte, c'est-à-dire dans laquelle tout le monde pourrait acheter des produits. Aujourd'hui, il existe 36 épiceries sociales et solidaires réparties dans la MEL dont 28 fédérées par le réseau de l'ANDES, avec trois épiceries sociales et solidaires étudiantes (bientôt six).

Les supermarchés coopératifs pour redonner du pouvoir d'agir

À l'instar de l'épicerie sociale et solidaire, le supermarché coopératif est une initiative ingénieuse dont l'objectif est de réintégrer les personnes précaires dans des dynamiques de sociabilité, en mélangeant publics précaires et publics non précaires. Ces endroits prennent en compte le deuxième versant essentiel de l'aide alimentaire, qui vise à accompagner ces personnes.

Les frigos solidaires

Dans ces espaces, on peut retrouver un outil intéressant : les « frigos solidaires » qui ont pour double objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire en permettant aux personnes en insécurité alimentaire d'avoir accès à des denrées alimentaires. Le fonctionnement est simple : la Ville de Lille et l'association Les frigos solidaires ont mis à disposition dans certains espaces de la ville, des « frigos » dans lesquels chacun peut déposer des produits alimentaires (sur le point d'être périmés ou non), afin que d'autres puissent en bénéficier gratuitement. À l'heure actuelle, on en dénombre huit sur la ville de Lille, éparpillés dans des associations, des épiceries sociales et solidaires, des restaurants solidaires ou encore des centres sociaux.

D. « Aller vers » pour « faire venir » et « faire avec »

Ces nouvelles formes de solidarité redonnent du pouvoir aux personnes précaires en leur permettant de choisir elles-mêmes les produits qu'elles souhaitent consommer, et en les accompagnant pour qu'elles puissent avoir accès à une alimentation favorable à la santé. Elles créent un lien entre populations fragiles et agriculteurs, populations des QPV et groupements d'achats, épiceries sociales et solidaires mixtes, épiceries sociales et solidaires mobiles notamment dans des territoires dans lesquels les habitants n'ont pas accès à des produits sains et abordables, ces espaces sont souvent appelés des « déserts alimentaires », etc. L'offre d'aide alimentaire doit être pertinente vis-à-vis des besoins du territoire. De ces démarches solidaires et innovantes, se pose une question : comment faire venir des personnes, qui souvent sont dans l'auto-exclusion de ces dispositifs ou de ces nouveaux lieux que constituent les tiers-lieux ? Quels publics sont visés par ces démarches ?

C'est toute l'ambition de l'association nationale VRAC, un groupement d'achat qui s'adresse aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en leur proposant des denrées de qualité à des prix abordables. VRAC s'installera en 2022 dans cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville : Fives, Lille-Sud, Pont de Bois, l'Alma, la Bourgogne.

Les différentes actions mises en place par Vert'Tige sur le territoire (cabas bios dans les centres sociaux, produits vrac dans la boutique solidaire du Secours populaire) ont pour objectif « d'aller vers » pour ensuite « faire venir » ces personnes dans les magasins. Cette démarche serait possible uniquement si un moyen de paiement différent est mis en place par le gouvernement. Des discussions sont actuellement en cours au niveau du gouvernement sur la mise en place d'un chèque alimentaire.



3. LA RESTAURATION SCOLAIRE, UN LEVIER DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

A. Les familles, un public particulièrement touché par l'insécurité alimentaire

Les publics les plus touchés par la pauvreté sont les familles monoparentales, les enfants et les jeunes de moins de 25 ans. La France est marquée par un fort déterminisme de la pauvreté : selon l'OCDE, six générations seraient nécessaires pour sortir de la pauvreté. Les vulnérabilités sociales sont donc de bons indicateurs et des signes avant-coureurs d'une précarité structurelle.

La part de familles avec enfants - monoparentales ou non - est importante parmi les bénéficiaires. La moitié des personnes aidées par le Secours Catholique en France sont des enfants.

En France :

- en 2019, un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre et 33,6 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population¹⁵ ;
- 17% des personnes ayant recours à l'aide alimentaire ont à leur charge un enfant de moins de 3 ans, en France¹⁶.

Dans l'arrondissement de Lille :

- 36% des familles monoparentales ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté en 2015¹⁷ ;
- 21% des enfants de l'arrondissement de Lille vivent dans une famille monoparentale en 2014¹⁸.

La précarité alimentaire varie en fonction de plusieurs facteurs, et notamment selon le nombre d'enfants à charge au sein du foyer. Les effets de la crise sanitaire ont rappelé la dépendance des familles précaires aux systèmes de restauration scolaire, leur permettant de se décharger d'un ou plusieurs repas par enfant par jour.

B. Des mesures gouvernementales qui peinent à se déployer dans les communes

Dans l'objectif de réduire les inégalités d'accès à une alimentation saine en commençant par le petit-déjeuner, des mesures ont été prises par le gouvernement. Depuis 2019, deux dispositifs ont été mis en place, dispositifs qui peinent à se déployer car toutes les communes n'en ont pas connaissance. Pour en

bénéficier, les écoles doivent être volontaires, et se situer dans une zone appartenant au réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+), et/ou dans certaines zones rurales.

- Les petits déjeuners gratuits à l'école : aujourd'hui, seule une commune de la MEL bénéficie du dispositif des petit-déjeuner gratuits fin 2021 : Tourcoing. Cette mesure permet de toucher plus de 12 000 bénéficiaires. À titre de comparaison, à l'échelle du département du Nord, ce sont 5 communes et 83 écoles qui ont adopté ce dispositif contre 33 communes et 164 écoles dans le Pas-de-Calais, toutes classées REP ou REP+. Ces chiffres témoignent de la difficulté pour ce dispositif à se déployer dans les territoires. À l'échelle des Hauts-de-France, un peu plus de 20 000 enfants bénéficient d'un petit-déjeuner gratuit à l'école à la rentrée 2020/2021.
- La cantine à 1 € : seules six communes de la MEL ont mis en place ce dispositif alors que vingt-six communes y sont éligibles, sans compter la ville de Lille qui avait déjà mis en place avant les mesures du gouvernement une tarification sociale sur ses cantines. Ces six communes sont : Emmérin, Houplin-Ancoisne, La Bassée, La Chapelle-d'Armentières, Lesquin et Sainghin-en-Weppes.

¹⁵ Insee.

¹⁶ Break Poverty, *Précarité infantile et Aide alimentaire*.

¹⁷ FiLoSoFi.

¹⁸ Insee, Recensement de la population.



4. LE PUBLIC DE L'AIDE ALIMENTAIRE : UN ACTEUR MIS À LA MARGE DU SYSTÈME DONT IL EST LE SEUL BÉNÉFICIAIRE

A. L'aide alimentaire, porte d'entrée vers l'accompagnement

Face à des précarités qui persistent et s'aggravent, il est essentiel de qualifier les parcours des personnes dites « précaires ». La fourniture de denrées alimentaires est généralement complétée par une proposition aux bénéficiaires d'un accompagnement social et individuel. Ce dispositif poursuit un double objectif : nourrir la personne et rompre son isolement en l'aidant à l'insérer ou à la réinsérer dans la société au travers de différents types d'accompagnement. Les associations essaient de travailler sur les causes, pour enrayer de manière durable le recours et la dépendance des personnes aux distributions alimentaires. L'objectif est de redonner du pouvoir d'agir aux personnes, qu'ils soient les auteurs de leur développement.

Ainsi, l'aide alimentaire est une solution efficace à court terme, elle permet de répondre à la demande immédiate, mais ce levier n'apporte pas une solution pérenne. La précarité alimentaire s'inscrit comme un phénomène global et souvent structurel. Par conséquent, lutter contre la précarité alimentaire, c'est aussi s'attaquer à toutes les formes de précarité (qui souvent coexistent chez les populations dites précaires). L'insécurité alimentaire est, pour la majorité des personnes, le symptôme 'visible' ou 'invisible' d'une précarité plus globale et structurelle. En cela, il est essentiel de travailler sur toutes les causes de la pauvreté. L'alimentation est, pour la quasi-totalité des situations, une si ce n'est la porte d'entrée pour comprendre et traiter les autres formes de précarités. Elle permet de nouer un contact avec les personnes isolées, fragilisées, et ainsi de pouvoir saisir la nature et la teneur des problématiques. En témoigne l'association Espace Fraternité, qui mène une réflexion sur les raisons pour lesquelles les personnes frappent à ses portes. La raison première est une insécurité alimentaire. Et c'est ensuite par ce biais-là, qu'elle traite les autres problèmes notamment le non recours aux droits.

B. L'association des personnes à la démarche

Il s'agit de saisir ce que les personnes disent de leur situation, ce qu'elles identifient comme difficultés et les leviers qu'elles mobilisent pour y faire face. Ce travail doit être mené entre et avec tous les acteurs, y compris les habitants qui doivent y être associés. Souvent mis à la marge, le bénéficiaire ne doit pas juste être « le client » des associations d'aide alimentaire. Le code de l'action sociale et des familles (Article L266-1) prévoit que la lutte contre la précarité alimentaire « s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes » et « participe à la reconnaissance et au développement des capacités des

personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ». Ce faisant, l'accompagnement, et surtout l'implication et la participation des personnes sont des enjeux clés pour lutter contre la précarité des personnes.

C. L'impact psychologique de la crise sanitaire sur les personnes

Finalement, la notion de précarité alimentaire et tout ce qu'elle implique, biaise d'une certaine manière les réelles difficultés que rencontrent les personnes. L'aide qu'apporte les associations et tous les autres acteurs dépassent le simple fait de « nourrir » les personnes. Elle est une manière d'accompagner les personnes, souvent isolées. L'aide alimentaire est un support, un « prétexte » qui permet d'accompagner les personnes de manière globale. La crise sanitaire a mis en lumière la solitude et l'isolement social dont souffre une grande partie du public, et plus particulièrement les hommes seuls et les familles monoparentales. Les points de distribution ont été des points de dialogue, d'accueil, malgré les mesures restrictives imposées par le gouvernement qui limitaient grandement les contacts entre les personnes. Le réel problème n'a pas été l'approvisionnement, en témoignent les nombreuses initiatives de solidarités qui ont vu le jour tout au long de la crise sanitaire, mais plutôt la dégradation de l'accompagnement.

D. L'association des habitants en situation de précarité alimentaire à des débats locaux

La participation des personnes en situation de précarité est essentielle pour améliorer la politique de lutte contre la précarité alimentaire. Le Conseil national de l'alimentation (CNA), instance qui rassemble les principaux représentants des acteurs de l'alimentation, convaincu que les personnes qui vivent ces problématiques sont les plus à mêmes de parler de leur situation, a décidé de leur donner la parole.

Au premier semestre 2022, le Conseil national de l'alimentation a organisé aux échelles locales des débats auto-portés et organisés par les acteurs locaux : collectivités territoriales, associations, écoles et conseils de développement. À l'échelle nationale, ce sont près de 67 débats qui se sont organisés réunissant plus de 1 000 participants et qui ont permis d'apporter des éléments de réponse au questionnaire suivant : « Que faut-il pour que chaque personne ait un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité ? ».



DÉBATS AUTO PORTÉS SUR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



Contexte et objectifs des débats du CNA © CNA

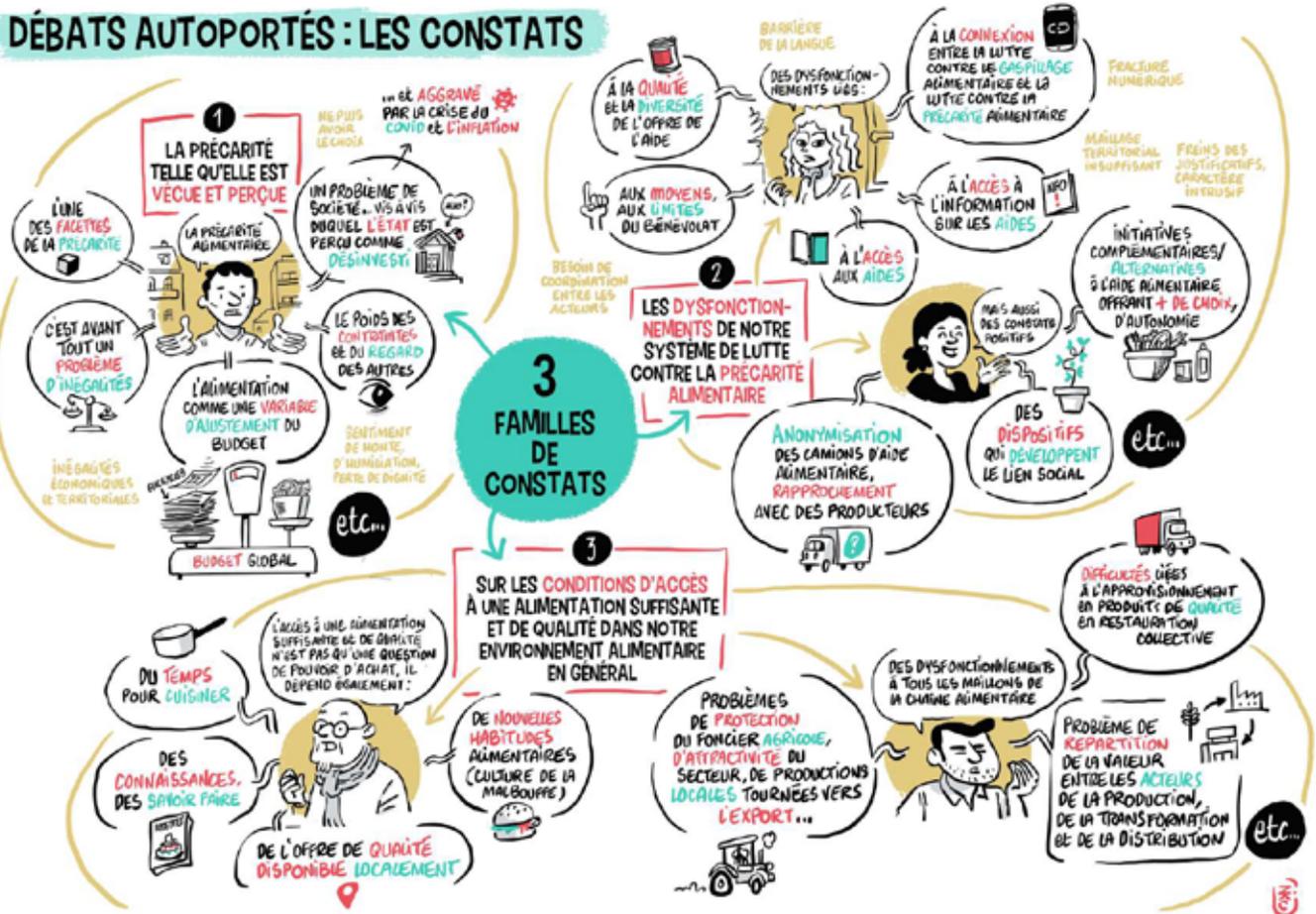
C'est dans ce cadre que la MEL a organisé plusieurs débats en mars :

- un temps de travail rassemblant les acteurs locaux qui luttent contre la précarité alimentaire ;
- deux ateliers réunissant au total vingt-sept habitants en situation de précarité alimentaire, dans les CCAS de Lomme et de Tourcoing,

Ces débats ont servi à enrichir une feuille de route « précarité alimentaire » associée au Projet Alimentaire Territorial, et les dispositifs associés, ainsi que le système d'indicateurs à construire pour l'évaluation du Projet Alimentaire Territorial.

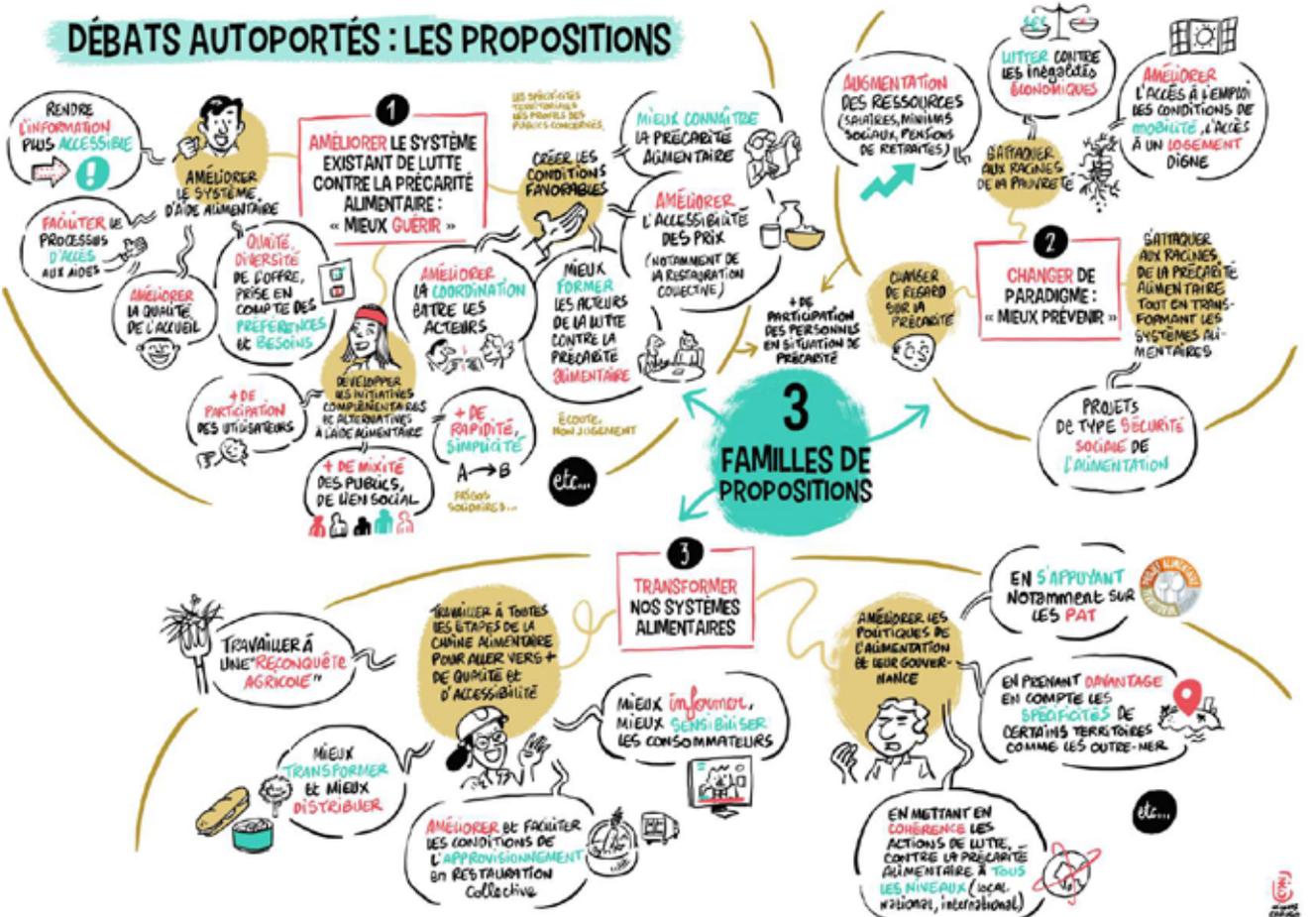
Les constats qui en émergent rejoignent les observations produites dans cette étude et ont permis d'alimenter le volet « Précarité alimentaire » du PAT de la MEL. Ci-contre une synthèse réalisée par le CNA des principaux résultats qui se dégagent des débats à l'échelle nationale.

DÉBATS AUTOPORTÉS : LES CONSTATS



Les grandes familles de constats qui émergent des débats sur la lutte contre la précarité alimentaire pilotés par le Conseil national de l'Alimentation © CNA

DÉBATS AUTOPORTÉS : LES PROPOSITIONS



Les propositions formulées par le CNA à partir des résultats à destination des pouvoirs publics © CNA



5. LA COORDINATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE : UN ENJEU MAJEUR

A. À l'échelle départementale

Les différents acteurs du territoire se sont rencontrés en visio-conférence au cours de la crise sanitaire. Ces groupes ont été pour eux l'occasion de faire part de leurs difficultés ou au contraire de mettre en valeur certaines initiatives mises en place pour répondre aux besoins croissants des habitants.

Un comité départemental existe depuis octobre 2019 dans le cadre du plan pauvreté, assuré par la préfète déléguée pour l'égalité des chances. La première réunion s'est faite en lien avec la crise, et a permis la diffusion d'informations, la remontée des besoins des acteurs locaux et la coordination de l'action de l'État.

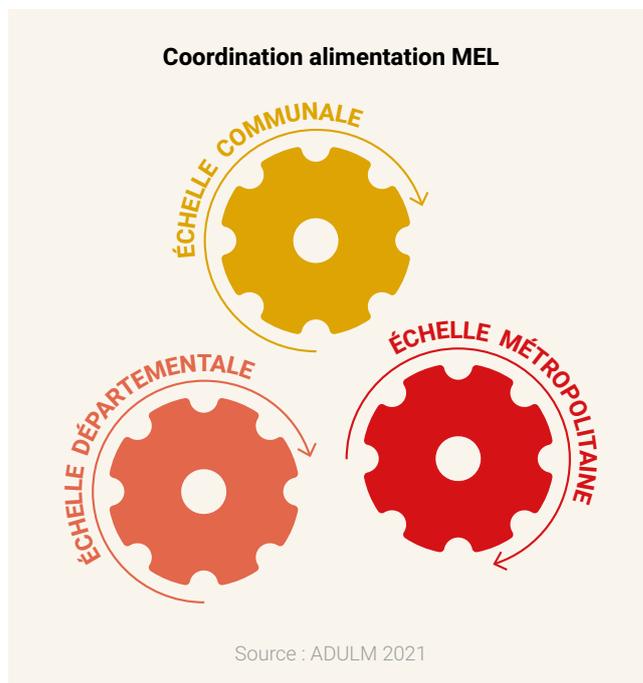
Un groupe de travail « alimentation » s'est tenu en septembre 2021, piloté par l'UDCCAS et rassemblant plusieurs CCAS adhérents et volontaires. Cette réunion n'avait pas comme vocation première de coordonner mais plutôt d'échanger les bonnes pratiques et la diffusion d'informations avec l'intervention d'autres acteurs (ANDES, Jardins de Cocagne).

B. À l'échelle des communes

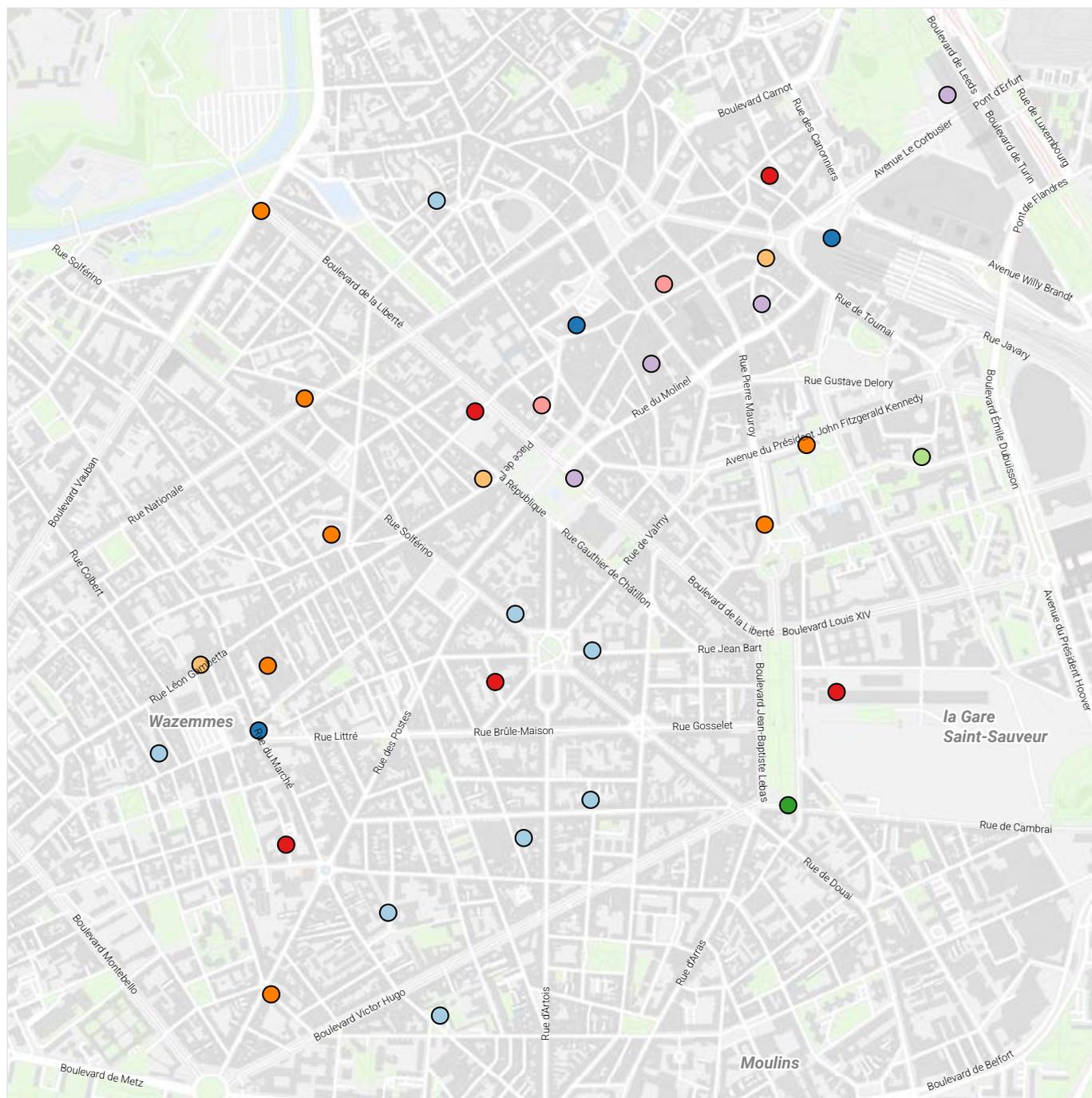
Des actions de coordination ont été mises en place bien avant l'arrivée de la crise sanitaire.

Des associations de maraude ont décidé de monter le collectif CASA afin de mutualiser leurs actions et d'éviter les doublons en se relayant sur un point fixe : celui du parc Jean-Baptiste Lebas, une distribution tous les soirs de la semaine. Pour une meilleure cohérence de leurs actions, ce collectif a également intégré le groupe de coordination, piloté par la CMAO.

La CMAO coordonne les équipes mobiles de SAMU social et du 115 depuis une dizaine d'années. La CMAO a été missionnée sur ces actions par les services de l'État et la ville de Lille. Elle coordonne les actions sur tout l'arrondissement de Lille. Sur la question de l'aide alimentaire et des maraudes, un lien permanent a été maintenu entre la CMAO et les associations pour le partage d'informations, et les remontées des problématiques rencontrées sur le terrain. Cette organisation a produit une synergie collective permettant de se réorganiser rapidement à l'annonce des mesures liées au confinement. L'interdiction des maraudes pédestres par la préfecture a obligé les vingt associations membres du groupe de la CMAO à repenser leurs actions.



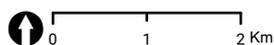
LE GUIDE DES MARAUDES ET ACCUEILS DE JOUR À LILLE CRÉÉ PAR LA CMAO ET DONNÉ AUX BÉNÉVOLES ET PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



Maraudes en 2021

- Accueils de jour du centre de Lille
- Distribution SDJ Solidarité
- Distribution collectif CASA
- Maraude Action Froid
- Maraude Humanit'Aide
- Maraude Ordre de Malte
- Maraude Secours populaire
- Maraude et repas Restos du Coeur
- Maraude et repas chaud Ile de Solidarité

Sources : traitement Adulm
Géo2France - CLC2012 - OSM 2021 - IGN BD Topo 2016



Novembre 2021



C. Le CCAS de Tourcoing : un rôle de coordination et d'animation

Le CCAS de Tourcoing impulse depuis plusieurs années une dynamique de coordination et de complémentarité d'action sur le territoire. Sur demande des associations, le « Groupe collaboratif des associations caritatives » a été créé en 2013. Il est composé des Restos du Cœur, du Secours populaire, du Secours Catholique, de la Croix-Rouge française, et de la Société St Vincent de Paul. Ce groupe est né du constat suivant : les habitants en situation de précarité se retrouvaient sans solution pendant la période estivale. Les associations locales ont donc ressenti le besoin de se regrouper et de travailler conjointement les problématiques liées à la précarité alimentaire sur le territoire tourquennois.

Les associations se réunissent quatre fois par an lors de réunions pilotées par la coordinatrice de l'action sociale et des partenariats du CCAS de Tourcoing. D'autres acteurs participent de manière ponctuelle à ces réunions : la CAF, les UTPAS, la Mission Locale, etc. Ce groupe a permis de créer un lieu d'échange sur les modes de faire de chacun, de mutualiser les bonnes pratiques de l'approvisionnement en denrées alimentaires à la prise en charge des publics. Les réunions sont organisées autour de thématiques, identifiées par tous : accueil et accompagnement, approvisionnement, répartition géographique des distributions, bénévolat. L'une des premières actions a été de créer un formulaire commun à toutes les associations en 2016, et donc de faciliter les démarches auprès des publics précaires, les multiples formulaires ne faisant que pressuriser ces derniers.

Ce regroupement a été l'occasion de faire évoluer les manières de penser et d'agir des associations, de passer de relations parfois concurrentielles à des relations de complémentarités. Selon une évaluation faite par le CCAS de Tourcoing, les associations apprécient de travailler ensemble et disent être enviées par les équipes des autres territoires. Ce point est notamment valable sur les territoires où les associations caritatives implantées sur le territoire sont nombreuses. Le territoire de Tourcoing comptera dans les mois à venir six épiceries sociales et solidaires, les équipes du CCAS craignent une certaine concurrence entre celles-ci.

Sur le même modèle que son homologue tourquennois, le CCAS de Roubaix a lancé son groupe de coordination en janvier 2021 et un groupe WhatsApp a été mis en place dans ce cadre.



L'appui du numérique et des cartographies d'acteurs

Les ateliers habitants menés dans le cadre des débats autoportés du CNA ont fait émerger le constat suivant un manque de visibilité des habitants sur les aides existantes. Dans cette veine, le CCAS de Lille, reprenant l'idée du CCAS de Grenoble, a développé un site internet. Sous condition d'avoir accès à un ordinateur et à un accès à internet, le site Solidarites.Lille.fr est une plateforme collaborative qui s'adresse aux Lillois, rencontrant une difficulté, quelle qu'elle soit, sur les questions d'éducation, d'accès au numérique, d'hébergement, d'handicap, de transport et de mobilité.

Concernant l'alimentation, elle recense toutes les structures de solidarité, notamment celles qui permettent aux Lillois en difficulté de « Se Nourrir », avec les jours et horaires d'ouverture et de fermeture des associations, les conditions d'accès, etc. Une plateforme sur le même modèle est en cours d'élaboration au CCAS de Tourcoing.

Sur le même modèle mais cette fois-ci à l'échelle nationale, l'association Solinum a également développé « Soliguide », un outil numérique novateur qui s'adresse aux personnes en grande précarité. Ce guide également disponible sur smartphone outille les bénévoles de l'action sociale, leur permettant d'aider les bénéficiaires et de les réorienter vers d'autres associations. Il permet également de donner de la visibilité à de petites associations, et d'atteindre les publics invisibles.

D. Les effets d'un travail coordonné sur le territoire et ses populations

Cette volonté de co-construction et la proximité avec les autres acteurs du territoire a grandement impacté les effets de la crise sanitaire sur le territoire tourquennois. Ces logiques de coordination ont fait la différence pendant la crise et impacteront probablement l'après-crise, d'après le CCAS de Tourcoing. Tout le travail réalisé en amont a permis de répondre de manière rapide à la demande.

En définitive, l'enjeu de la coordination permet de répondre à plusieurs défis essentiels :

- identifier les publics ;
- couvrir l'ensemble du territoire ;
- apporter une réponse adaptée et globale aux habitants ;
- connaître le tissu associatif de son territoire ;
- travailler en proximité ;
- et développer des outils efficaces dans la lutte contre la précarité alimentaire.





© Richard Baron / Light Motiv



CONCLUSION

Malgré l'investissement massif et l'agilité des territoires, la crise sanitaire a mis en lumière l'importance d'une mise en cohérence et d'une animation des actions. L'essentiel des enjeux de coordination se situe à l'échelle locale pour pouvoir proposer une alimentation de qualité à tous les habitants de la métropole lilloise et lutter contre l'iniquité et les disparités infra-territoriales importantes révélées par la crise sanitaire. Au vu de la diversité des publics et des besoins, on perçoit mieux la nécessité de décliner à un échelon infra-territorial la problématique de l'accès à l'alimentation.

Face à la diversité des profils, des situations, des difficultés, il est nécessaire de maintenir toutes les formes d'aide alimentaire existantes aujourd'hui. Les retours d'expériences montrent qu'il n'y a pas de réponse unique à la diversité des problématiques et des contextes locaux, de sorte qu'il est indispensable de réaliser un diagnostic fin pour déterminer l'échelle pertinente de réflexion et du cadre d'action.

La MEL réfléchit actuellement à intégrer cette question de coordination dans le cadre de sa démarche de PAT, et à s'appuyer sur cette ingénierie qui impulse, nourrit et concrétise des réponses communes. Du fait de la transdisciplinarité de l'alimentation, et des causes multifactorielles liées à la précarité alimentaire, sa prise en charge doit faire intervenir plusieurs acteurs du territoire, publics et associatifs dans l'objectif d'articuler les périmètres d'actions. Ces questions de coordination et de gouvernance ne répondront pas à l'ensemble des problématiques mais cette articulation a pour but premier d'améliorer les capacités de résilience du territoire.





L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org
Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

  [adulm59](#)  [adulm](#)
adu-lille-metropole.org